

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2009

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 2 Octobre 2009

**La séance est ouverte à 09 H 34
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE

représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le 11 septembre dernier, Monsieur Francis Giraud a dû démissionner de ses mandats de Maire de Roquefort-la-Bédoule et de conseiller communautaire afin de se consacrer à sa santé. Je sais pouvoir me faire l'interprète de vous tous ici, pour souhaiter à notre ami et collègue, qui s'est beaucoup investi dans tout le processus de constitution de la Communauté Urbaine, de surmonter l'épreuve qui lui est aujourd'hui imposée. Qu'il sache que nos pensées les plus affectueuses l'accompagnent dans ce combat ainsi que son épouse et les membres de sa famille.

I – INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Monsieur LE PRESIDENT.- A la suite de la démission de Francis Giraud, le Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule a élu Maire Jérôme Orgeas et procédé à la désignation de ses représentants au Conseil de Communauté.

(Applaudissements)

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'installation de Mme Mireille Balocco, de M. Jérôme Orgeas et de M. Paul Hubac. Je proposerai tout à l'heure dans une délibération d'élire Jérôme Orgeas à la vice-présidence de MPM. Qu'il soit le bienvenu parmi nous, nous allons faire du bon travail ensemble.

(Applaudissements)

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 22 juin 2009. S'il n'y a aucune observation, il est considéré comme adopté.

Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 22 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 MARS 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 22 juin 2009. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission s'est réunie le mardi 23 septembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu succinct des travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie le 23 septembre. La quasi totalité des rapports a reçu un avis favorable à l'unanimité. Le rapport concernant l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été adopté à la majorité avec une réserve de vote du groupe UPAC à l'exception de M. Giorgi, une réserve de vote du groupe CRC à l'exception de M. Rosso et une réserve de vote de la part de M. Sémériva.

1. FCT 001-02/10/09 CC - Adoption des taux 2010 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole au Vice-président, M. Giorgi, je ferai une déclaration.

La hausse de la taxe sur les ordures ménagères provient d'une double contrainte :

Premièrement, d'ici 2014, nous avons l'obligation légale d'harmoniser les taux de base dans l'ensemble des communes hors de Marseille, ce qu'il a été décidé de faire par paliers.

Deuxièmement, il nous faut maintenant assumer le coût du centre de traitement des déchets qui entrera en service en avril 2010.

La hausse de la TEOM n'est donc pas destinée à financer la collecte des ordures ménagères ou la propreté de nos rues. Son produit servira uniquement à payer le coût du traitement des déchets qui va tripler dans les cinq ans à venir.

Ce dernier va passer de 25 millions d'euros par an aujourd'hui, avec la décharge d'Entressen qui va fermer sur décision préfectorale en mars 2010, à 43 millions d'euros avec la mise en service de l'usine de Fos, puis à 67 millions en 2012, et à 75 millions au final. Ces chiffres n'intègrent pas le surcoût réclamé, de 107 millions d'euros, par l'opérateur qui construit l'usine dont nous attendons qu'une décision de justice fixe le montant légitime.

Nous savons tous que, sans ressources nouvelles, la Communauté Urbaine ne peut faire face à ce surcroît de dépenses qui affecte son budget de fonctionnement et non pas son budget d'investissement.

Depuis mon élection à la présidence de MPM, je n'ai cessé de mettre les chiffres sur la table, à la disposition et à l'appréciation de tous les Maires et des élus de tous les groupes. Nous avons décidé à une quasi unanimité, en février 2009, d'assurer ensemble la poursuite de l'usine de traitement multifilières et d'en assumer le coût, et au moment de notre délibération, ce coût était déjà connu.

J'ai récemment consulté l'ensemble des Maires, et bien entendu le Maire de Marseille, qui ont bien compris l'obligation dans laquelle se trouvait notre collectivité d'utiliser le levier fiscal de la TEOM pour faire face à ces contraintes budgétaires incontestables.

Mais d'une manière générale, le problème du traitement des déchets se pose à l'ensemble des collectivités de notre pays, et il se pose avec acuité. Nous en avons la preuve avec l'ensemble des déchets des Alpes Maritimes qui est acheminé dans les décharges des départements circonvoisins, et notamment, 90 000 tonnes par an sont mises en décharge sur le site de la commune de Septèmes, parce que ce département n'est pas en capacité aujourd'hui de traiter ses déchets. Et il n'est pas le seul en France.

Dans ce contexte, l'un des grands défis qu'il nous faudra relever demain est celui de la réduction des déchets à la source.

Il faut savoir que l'on ne pourra pas mener une politique de développement durable sérieuse sans trier et valoriser mieux qu'on ne le fait aujourd'hui.

Voilà pourquoi je proposerai rapidement à l'assemblée la création d'une Commission de travail chargée d'étudier de quelle façon on peut progresser dans cette voie.

Cette commission composée de personnalités qualifiées et d'élus de l'ensemble des sensibilités représentées dans cette assemblée, devra me faire des propositions en ce sens dans le courant 2010.

Nos sociétés doivent savoir que dans les années qui viennent, il leur faudra fournir un effort considérable sur toute la chaîne de production et de diffusion des marchandises, dans tous les foyers et dans toutes les collectivités.

Ne nous cachons pas que, si cet effort de grande ampleur a vocation à générer de l'activité et de l'emploi dans quantité de nouveaux métiers et techniques de pointe, il aura également un coût financier qu'il nous faudra prendre en compte avec responsabilité.

Je vous remercie.

Monsieur Giorgi, vous avez la parole.

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée, et le Président l'a rappelé tout à l'heure, concerne la fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2010. Sans reprendre ce qui a été dit, vous avez bien compris que la proposition de taux poursuit deux objectifs majeurs, le premier est l'harmonisation progressive des taux pour 2010. Le deuxième, c'est de faire face au financement de la mise en service de l'usine de traitement des ordures ménagères.

Nos finances communautaires sont insuffisantes pour assumer à elles seules, le surcoût financier. Les taux qui vous sont proposés, commune par commune, constituent la première étape, étant entendu que l'objectif final est d'avoir des zones homogènes en termes de service et en termes de taux.

Allauch : 7.31%

Carnoux-en-Provence : 11.35%

Carry-le-Rouet : 7.80%

Cassis : 7.53%

Ceyreste : 7.86%

Châteauneuf-les-Martigues : 5.11%

Ensuès-la-Redonne : 9.36%

Gémenos : 9.46%

Gignac-la-Nerthe : 9.74

La Ciotat : 9.44

Le Rove : 6.76

Marseille : 17.80

Plan-de-Cuques : 7.71

Roquefort-la-Bédoule : 11.40

Saint-Victoret : 7.20

Sausset-les-Pins : 12.10

Septèmes-les-Vallons : 6.57

Je précise qu'il y a effectivement une disparité de taux. L'effort qui est demandé est proportionnel au taux appliqué jusqu'à présent. Comme il y avait une variété de taux très importante, la première augmentation est sensiblement la même pour tout le monde au niveau de la valeur absolue, voire de la valeur relative et il n'était pas possible pour ceux qui avaient des taux très faibles, de les aligner d'emblée sur les taux les plus élevés. Voilà

pourquoi aujourd'hui, l'harmonisation commence par un relèvement modéré dans chaque commune pour arriver, en 2014, à des taux harmonisés.

Voilà Monsieur le Président ce que l'on peut dire sur la délibération proposée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, il faut très sincèrement reconnaître que vous héritez d'une situation de contraintes que vous n'avez pas choisie et qui limite vos marges de manœuvres.

D'une part la loi qui nous oblige à une harmonisation des taux d'ici 2015. Mais à vrai dire, ce n'est pas la loi qui pose problème, mais le cadre et les conditions de sa mise en œuvre. Je m'explique :

Le cadre est celui d'une fiscalité locale de plus en plus injuste, inégalitaire et lourde pour les ménages à qui on fait supporter les cadeaux fiscaux suivis par les désengagements de l'Etat : en 6 ans la DGF attribuée à notre EPCI a diminué de 5,6 points tandis que la contribution des ménages a augmenté de 4,5 points.

Les conditions de mise en œuvre, quant à elles, se résument à l'absence de vision, d'anticipation et de propositions depuis 2001.

Et ce malgré les appels des élus Communistes et Partenaires qui, avec d'autres, ont proposé de se mettre au travail dès le séminaire budgétaire de Roquefort-la-Bédoule en 2002.

Pour illustrer mon propos : une seule fois il a été proposé d'actionner le levier de la TEOM uniformément dans toutes les communes ; non pour améliorer le service, mais pour pouvoir boucler en 2004 le budget de fonctionnement en déséquilibre. Ce qui n'a pas empêché la majorité de l'ancienne mandature d'approuver, l'année d'après, la mise en place d'un nouvel impôt ménage pour les mêmes raisons.

Et puis, il y a l'autre contrainte lourde. Celle du contrat de concession au privé signé en 2006, que nous avons combattu ; un contrat qui non seulement privilégie l'incinération et à moindre degré la méthanisation comme mode de traitement ultime des déchets non triés, mais en plus exige le monopole de traitement de tous ces déchets non triés des 18 communes, donc le transfert vers ce seul équipement. A l'arrivée, le coût du traitement de 80% de nos déchets non triés, non recyclés va être multiplié par trois, au minimum.

Ce que nos concitoyens vont payer aujourd'hui c'est l'addition d'une intercommunalité dont la création s'est faite sur une base d'aubaine des dotations budgétaires en lieu et place d'un projet de vie, de fonctionnement et de développement solidaire de notre Communauté Urbaine et qui a fait le choix d'un recours à la logique marchande de rentabilisation au détriment de l'intérêt général. Dans tous les cas, l'addition est très lourde à payer pour beaucoup de nos concitoyens. Et c'est là que le bât blesse.

Qu'on se comprenne bien. Il n'est pas du tout anormal de contribuer à la modernisation du traitement des déchets que nous produisons.

D'une part pour les réduire à la source, les trier et les recycler, ce qui est encore la meilleure façon d'en diminuer le coût (et il y a de la marge). Nous soutenons et nous participerons activement à votre proposition de mise en place d'un groupe de travail et de propositions sur cette question.

D'autre part, pour essayer de valoriser au maximum ce qui reste. Mais encore faut-il rester dans des fourchettes supportables par tous nos concitoyens.

Ce n'est pas le cas avec la proposition d'augmenter de 3 points la TEOM des Marseillaises et des Marseillais dès 2010. Dans cette ville, où le quart de la population vit en

dessous du seuil de pauvreté, où la contribution fiscale moyenne des foyers est la plus basse de toute notre Communauté Urbaine, une telle augmentation n'est pas compatible avec le niveau de vie moyen de ses habitants.

Certes, c'est à Marseille que l'on produit le plus d'ordures ménagères. Encore faut-il préciser, qu'elles ne sont pas que le produit des seuls habitants. Ce qui dans une autre échelle doit également être le cas, surtout en période estivale, dans des communes de La Ciotat, Cassis, Carry-le-Rouet ou Sausset-les-Pins.

Il nous semble donc paradoxal et pour tout dire pas très solidaire de maintenir l'écart entre le taux le plus élevé en l'augmentant de 3% (pour Marseille) et le taux moyen pondéré des 18 communes qui lui n'augmentera en 2010 que de 2,56%.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons qu'ont les élus Communistes, Républicains et Citoyens de Marseille, de ne pas pouvoir approuver cette augmentation proposée.

Au fond, et j'en terminerai par là, au plus la Communauté Urbaine prend de l'âge et au plus se pose la question de sa refondation solidaire et de ses coopérations métropolitaines sur un vrai projet de mutualisation et de développement partagé et durable.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le 19 février dernier, par un vote très majoritaire, nous avons accepté collectivement le choix du traitement de nos déchets ménagers par incinération et méthanisation en entérinant de façon définitive l'usine de traitement de Fos sur Mer.

Ce choix est intervenu à la suite d'une présentation didactique et exhaustive des enjeux, faite ici même par le Président Caselli. Les coûts consécutifs de ce choix, ont été clairement exposés et entérinés par nous tous.

Aujourd'hui, mes chers collègues, nous devons en assumer en toute responsabilité en fonction du vote du 19 février et mettre en place les outils financiers nécessaires.

A la suite de l'audit financier du début de cette mandature, il était clair pour nous tous que notre Communauté n'avait pas la capacité à faire face à ces coûts sans création de ressources nouvelles.

Néanmoins, la nouvelle culture budgétaire mise en place, grâce à la programmation serrée de nos grands investissements et à la prospective pluriannuelle, va nous permettre d'en minimiser l'impact pour nos concitoyens.

Face à un surcoût, dès 2010, de plus de 43 millions d'euros de traitement des déchets, la proposition soumise à votre vote devrait générer 28 millions d'euros de recettes nouvelles, la différence étant assurée par la poursuite de la rigueur budgétaire et le souci constant de recherche d'économies en ce qui concerne notre fonctionnement.

Cette proposition est aussi marquée par un souci de rééquilibrage et d'harmonisation de cette taxe pour l'ensemble du territoire de notre Communauté Urbaine.

La proposition faite aujourd'hui avec un étalement en deux étapes sur 2010 et 2012, permettra de figer la fiscalité liée au traitement des déchets pour les 5 ans à venir.

Il est bien évident que nous n'avons pas la culture du « toujours plus d'impôts » pour faire face à nos choix politiques.

Mais face aux polémiques que j'ai pu lire ici ou là, il m'apparaît utile que nous nous remémorions certains faits.

En premier lieu, je me permets de rappeler qu'à la création de notre Communauté Urbaine, le problème du mode de traitement des déchets et l'harmonisation de la fiscalité qui lui est directement liée, était déjà bien présent.

Le temps perdu à prendre les décisions qui s'imposaient déjà à cette époque, accroît la difficulté du choix qui s'impose à nous aujourd'hui.

En second lieu, devant la fermeture programmée de longue date de la décharge d'Entressen, nous nous devons de repenser le mode de traitement de nos déchets.

Quel que soit le mode choisi, il s'en suivait automatiquement et inévitablement un surcoût important pour nos finances.

Dans le cadre de la gouvernance partagée, en accord avec le Président Caselli, nous assumons cette situation et en toute responsabilité, notre groupe votera cette délibération.

Ce choix ne clôt pas la question, mais doit nous pousser à regarder et à préparer l'avenir. Car comme l'indiquait fort justement le Vice-président délégué aux finances et au budget M. Giorgi, lors de notre dernière Commission de Fonctionnement, il est évident que le traitement des déchets est appelé à devenir de plus en plus cher dans les mois et les années qui viennent. Non seulement dans nos sociétés développées, mais aussi, avec plus d'urgence encore dans les pays en voie de développement, la gestion des déchets que nous produisons devient l'un des enjeux majeurs sinon l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Il est à la fois au cœur des questions de préservation et de protection de notre environnement, mais aussi de celles de santé publique et d'une croissance économique mieux partagées.

Nous le savons tous le choix de l'usine de traitement de Fos n'était pas un choix du cœur. Il était un choix de la raison, relevant de décisions passées dont nous avons assumé les conséquences.

Aujourd'hui, avec la méthanisation accrue impulsée par le Président Caselli, c'est une première étape, mais nous ne devons pas en rester là. Des choix plus propres, plus sûrs et pérennes doivent être développés et inventés.

La question de la réduction et du tri de nos déchets à leur source doit en être à la base.

Le Président Caselli évoquait ainsi l'idée d'une Commission qui pourrait être constituée afin de réfléchir à cette problématique majeure. Des propositions constructives devraient en ressortir, afin de hisser, enfin, notre métropole, au rang des territoires les plus innovants, incitatifs et modèles en la matière parce qu'une métropolisation ambitieuse, équilibrée et généreuse pour ses habitants passe par cet impératif de développement durable.

Mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes appelés à voter aujourd'hui pour l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur l'ensemble de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. C'est agaçant, croyez-moi, d'en arriver là, quand depuis 8 ans, et les élus du Conseil Municipal de Marseille ici présents pourront m'en rendre acte, je tire avec mes amis Verts, parfois avec véhémence, le signal d'alarme quant à la valorisation de nos déchets. Mais nul n'est prophète en son pays...

Aujourd'hui encore, nous nous abstiendrons sur ce rapport et je ne compte pas refaire maintenant l'histoire de l'incinérateur et de ses conséquences. En revanche, j'en appelle aujourd'hui, au moment où nous devons voter l'augmentation de nos impôts, à une véritable révolution culturelle pour la valorisation de nos déchets.

Nos concitoyens n'ont pas à payer plus d'impôts pour moins de service rendu et notre action politique doit mettre fin à l'image de Marseille, ville poubelle et de saleté ambiante.

En effet, qui sait où vont les poubelles triées, qui sait quel est le coût de ce tri ? Où sont triées nos poubelles ? Que deviennent nos déchets une fois valorisés ? Quel est le

coût effectif de ce tri ? Bref, nos concitoyens ont besoin de transparence et de pédagogie pour mettre en œuvre une démarche responsable de tri. Et c'est fondamental !

Pourquoi ne discute-t-on pas avec les grandes enseignes des grandes surfaces afin de développer ce que l'on appelle le tri à la source ? Combien de tonnes de carton, de plastiques, de métaux sont mises dans nos bennes quand nous pourrions facilement les trier dans l'enceinte même des grandes surfaces ?

Oui, en effet, en cette assemblée, il faut faire une vraie révolution culturelle pour nos déchets !

L'un des premiers outils que l'on pourrait mettre en place comme l'ont fait les Communautés Urbaines de Lille, Bordeaux et Montpellier, et même, et c'est peu dire, dans la ville de M. Estrosi, la ville de Nice, est la mise en place du système de management certifiable par des organismes extérieurs et indépendants. Je parle ici des normes internationales ISO 9001, ISO 14 001.

Nous devons mettre en place des certifications pour l'ensemble des services qui s'occupent de nos déchets. Nous aurons ainsi la garantie de la traçabilité de nos déchets, de l'organisation de nos services quant au tri à la source, de la rationalisation des coûts, de la mise en place d'indices de satisfaction des usagers, de la valorisation des postes de travail des agents de MPM et d'une transparence au niveau des fournisseurs, dont ceux qui retraiteront les déchets collectés.

Dans le cadre de ces certifications, les services seront audités chaque année. Chaque année, nous aurons un état des lieux et un bilan ce qui nous permettra un suivi des politiques menées.

Nos concitoyens peuvent accepter une hausse, oui, mais pas sans contrepartie. Ces certifications seront le gage de l'amélioration des services liés aux déchets.

Et enfin, pour une fois, faisons en sorte que l'on ne parle pas de Marseille pour ses poubelles qui débordent, mais plutôt pour la façon dont on les vide et on les valorise. Merci.

Monsieur AGULLO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui confrontés aux conséquences financières, pour le contribuable, du choix qui a été fait lors de la précédente mandature de construire un incinérateur. Les Verts se sont opposés à ce choix, en particulier lors du vote de la DSP en février 2009. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ici et ailleurs que cette usine à gaz, qui rentrera en service en 2010, est tout sauf une bonne idée.

Il faut être clair. Changer le mode de traitement des déchets quel qu'il soit, ne plus se contenter de la mise en décharge, implique une augmentation des coûts. Les Verts ne sont pas par principe contre l'augmentation des taxes.

L'incinération c'est cher, mais le grand avantage de l'incinérateur est qu'il ne nécessite pas de responsabiliser les habitants. Une fois l'usine en fonctionnement, la collectivité n'a plus vraiment à gérer le problème des déchets. Enfin! Ouf! Trier pour quoi faire?

Certes, pour cela, il faut faire un certain effort afin d'oublier la maxime bien connue attribuée à Lavoisier « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* ». J'ajouterai « en mâchefer, REFIOM et autres sympathiques substances ». Mais cela à un coût, c'est ce qu'il y a de plus cher. « La classe! » en quelque sorte.

Je ne rentrerai pas dans le détail des surcoûts financiers à long terme : modification des normes, coûts induits sur la santé et l'environnement...

Nous savons, Monsieur le Président, que votre démarche visait à éviter le choix de l'incinération. Votre proposition d'une Commission de travail est une très bonne chose, la

proposition de M. Madrolle aussi concernant les certifications. Il y a urgence, en effet, à sortir de l'incinération!

C'est pour cela que les Verts ne sont pas favorables à la mise en place à l'échelle de MPM d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Nous sommes favorables à l'instauration d'une Redevance Incitative. Elle seule permettra au citoyen de prendre en compte le coût du « non-tri », plus précisément le coût de l'absence de tri des produits résiduels. Ce qu'il faut c'est une taxation qui ne démotive pas le citoyen. Il faut diversifier les micro-solutions, et non généraliser une solution inadaptée.

Ainsi, par exemple, rien n'empêche de mettre en place dans les zones modérément urbanisées de la Communauté une redevance basée sur la technologie de la pesée embarquée. Ces dix dernières années, certaines Communautés de communes, en particulier en Alsace sont passées de 400 kg/habitant/an à moins de 100 kg/habitant/an. À ce propos, il serait intéressant de connaître les objectifs de MPM.

Pourquoi MPM n'innoverait pas aussi en essayant dès l'an prochain dans des quartiers urbains un système de pesée embarquée ; le prix du kilo par habitant et par an serait normalisé à l'échelle d'un quartier...

On peut aussi penser, comme cela a été fait à Zurich et ailleurs à l'introduction du sac poubelle payant qui a permis de faire passer le taux de recyclage de 20% à près de 40% à Zurich. Les exemples sont nombreux, je m'arrête là.

Non sans rajouter cependant qu'il faut amplifier le développement des filières de recyclage sur notre Communauté ou sur notre département, qui par ailleurs sont génératrices d'emplois. Non sans rajouter enfin qu'il faut responsabiliser les entreprises qui proposent des produits à haute valeur de déchets ajoutés.

Parce que les Verts ne sont pas favorables au choix de l'incinération, parce qu'ils pensent aussi qu'il faut que soit proposée une alternative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous ne pouvons voter favorablement pour ce rapport.

Monsieur le Président, les Verts souhaitent contribuer avec vous à la mise en oeuvre d'un « Plan Déchets » ambitieux et global pour sortir au plus vite de l'incinération et arriver à terme à des solutions plus respectueuses de l'environnement et des finances publiques. Cela pourrait être la vocation du syndicat départemental des déchets.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, votre proposition d'adopter les taux 2010 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur la base de quatre zones déterminées par des perceptions de taux n'est pas acceptable pour au moins deux raisons qui portent sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, elle ne répond pas aux exigences de la règle et de la loi qui s'impose à nous dès 2010 et encore plus à l'horizon 2014.

Sur le fond, elle ne correspond pas à vos engagements politiques et elle n'améliore pas la qualité du service de la collecte en terme de résultat.

En un mot, elle n'est ni raisonnable, ni justifiée. Elle n'est donc pas acceptable pour des élus, en charge de l'intérêt général. Elle est inacceptable pour nos concitoyens. Je vais vous expliquer pourquoi.

Elle ne répond pas aux objectifs de la règle et de la loi, pour trois motifs :

Premier motif : Depuis la réforme législative de 2005, des taux différents peuvent être fixés au sein d'un EPCI pour permettre un lissage progressif de ces taux et tendre vers un taux unique de la TEOM. Cependant, harmoniser ne veut pas dire augmenter. Une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 15 juillet 2005 précise que la méthode d'harmonisation doit être accompagnée d'un « plan prévisionnel de convergence des taux ».

Où est ce plan ? Ce rapport ne peut en aucun cas être une première étape d'une démarche dont nous ne connaissons ni les objectifs, ni le calendrier précis.

Deuxième motif : Vous ne pouvez ignorer qu'un lien impératif doit exister entre le taux de la TEOM et le service rendu dans une zone définie. C'est-à-dire que vous avez obligation de définir des critères objectifs. Avec ces critères vous devez établir des zones avec des taux de taxes différenciés en fonction du service (par exemple la fréquence de ramassage 2 à 5 fois par semaine, le porte à porte ou l'apport volontaire, le mode de collecte, le tri sélectif ou non).

Où sont les critères objectifs dans ce rapport ? Certainement pas dans un arrangement visant à regrouper les communes par taux et ceci par un choix arbitraire... Le service rendu étant le même pour les habitants de Carnoux et Plan de Cuques, pourquoi sont-ils dans des zones différentes ? Ce zonage arbitraire est contraire à l'esprit du droit. Votre proposition n'est donc pas recevable.

Troisième motif : Je m'en réfère, en la circonstance, au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 25 octobre 2007 que vous avez su, en son temps, exploiter d'une manière fallacieuse au sujet de la dette, pourquoi ? Vous oubliez tout simplement de parler des réalisations de l'ancienne majorité. Vous avez donc une lecture sélective des rapports officiels.

Ce rapport dit que de toutes les communes membres de MPM, seule la ville de Marseille a instauré la Redevance Spéciale qui concerne les entreprises commerciales, artisanales, les administrations ou certaines associations. Le « rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'évaluation des déchets ménagers » que vous avez présenté à notre assemblée le 22 juin 2009 n'est pas très précis sur ce point et le passe même sous silence. Nous savons que l'ensemble des communes de MPM n'applique pas cette Redevance Spéciale, à deux exceptions près.

Or, il résulte des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, qui s'impose à tous en termes réglementaires, que la création de cette Redevance Spéciale est considérée comme une obligation. En l'absence de Redevance Spéciale, les ménages paient le tonnage des ordures ménagères des entreprises ou des commerces de la commune.

Quand allez-vous mettre en place cette redevance spéciale et à quel taux ? Sans réponse votre rapport est inacceptable.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, qu'à l'énoncé de ces trois motifs : une absence de Plan Prévisionnel de Convergence, un zonage par les taux, un doute sur la Redevance Spéciale, et bien sûr les mauvais résultats que vous affichez en terme de propreté, malgré vos promesses, nous soyons conduits à dénoncer votre rapport comme ni raisonnable, ni justifié.

On peut se poser la question de savoir s'il respecte la loi, nous allons l'étudier.

Ce rapport perpétue une différence de traitement des usagers devant le service public, sans perspective négociée et affirmée d'équité de traitement, au regard de la taxe et du service rendu.

L'exploitation de l'incinérateur débutant dès 2010, cette date aurait pu coïncider avec une modification profonde, mais obligatoire à terme de la fiscalité liée au traitement des ordures ménagères.

Au lieu de ça, vous nous proposez une gestion minimaliste et contestable devant la loi d'un des problèmes majeurs de notre Communauté.

Si ces problèmes de collecte, de propreté et de TEOM ne sont pas clairs pour votre majorité. Comment pourrez-vous faire accepter la « Redevance Incitative » prônée par l'article 46 de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement qui module la TEOM

en fonction de la qualité du tri sélectif de chacun des ménages et introduit une part variable à l'horizon de 5 ans ?

La mise en place de cette Redevance Incitative obligera l'élaboration d'un budget annexe. Une telle mesure sera enfin synonyme de transparence de la fiscalité liée au traitement des ordures ménagères par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Mais il est une deuxième raison à mes yeux de refuser votre rapport.

Cette deuxième raison, la plus importante, est politique. Nous voulons tous une ville propre, cela commence par nos rues. Vous ne respectez pas vos engagements d'une ville propre en 6 mois et vos arguments sont faux.

(Applaudissements)

La manière dont vous présentez les choses me laisse penser que vous avez choisi de vous approprier cette formule de D'Alembert qui se plaisait à dire que la politique est « *l'art de tromper les hommes* » et je vais l'illustrer par quatre exemples :

Première illustration : Dans le rapport de présentation du BP 2009 que vous avez soumis au vote de notre assemblée le jeudi 19 février 2009 vous écrivez, je cite : « *Un groupe de travail étudiera les possibilités d'harmonisation des taux de la TEOM sur le territoire de MPM, compte tenu des écarts constatés de 1 à 7* ». Vous nous rappelez aujourd'hui que vous allez créer ce groupe, la question est toute simple où et quand ce groupe de travail s'est-il réuni ? Aux questions posées par un des Maires en réunion des Maires, il n'y a eu aucune réponse.

Par votre proposition, vous mettez les Maires devant le fait accompli. Ils n'ont aucune connaissance, aucune lisibilité à cinq ans de l'évolution des taux pour leur commune. Quel est l'objectif pour 2014 ? Est-ce un lissage par zone en fonction du service rendu ou un alignement de l'ensemble des communes de MPM sur le même taux ? Et lequel ?

Autant de questions qui illustrent le fait que votre proposition en l'état, n'est ni raisonnable, ni justifiée. Nous sommes dans le plus grand flou.

Deuxième illustration : Vous expliquez l'augmentation des taux de la TEOM par l'augmentation des coûts d'exploitation de l'usine de traitement et plaidez l'héritage devant la presse.

Vous omettez cependant de dire que si les coûts ont dérapé c'est parce que vous avez perdu plus d'un an avant de signer les marchés aux entreprises. Vous avez cédé à la pression de vos amis politiques de l'époque. Ces attermoissements ont généré des surcoûts financiers importants. Les taux bancaires négociés à 0,325% sont passés à 1,7 %, soit plus de 423 % d'augmentation. De plus, d'autres factures vont arriver, puisque nous savons que vous avez un contentieux entre 75 et 107 millions d'euros avec le délégataire.

Vous omettez aussi de dire que vous avez voulu augmenter la part de déchets traités par méthanisation pour camoufler vos reniements de promesses électorales d'abandon de l'incinérateur. Une méthanisation que vous avez fait passer à 47% au lieu de 23 % initialement prévus, ce qui génère un coût supplémentaire superflu en l'absence de collecte sélective sérieuse.

Après vous être trompé sur les négociations, après vous être trompé sur le calendrier, après vous être trompé dans les choix, vous choisissez de déformer la réalité. Votre rapport témoigne d'une absence totale de vision.

Troisième illustration : Chaque citoyen sait très bien que le service public a un coût, que plus la qualité du service augmente, plus la fiscalité qui rémunère ce service croît.

Le problème, Monsieur le Président, c'est que vous voudriez faire payer 20% de plus aux Marseillais pour la collecte des ordures ménagères alors que la ville n'a jamais été

aussi sale ! Les rues sont sales, les poubelles vomissent sur les trottoirs et inondent les rues de papiers gras.

Vous avez mis en place une « police de la propreté » pour faire oublier que vous n'avez pas tenu vos promesses de supprimer le « fini-parti » et rendre la ville propre en 6 mois.... En la circonstance, vous n'avez pas réglé le problème de la propreté que déjà vous augmentez les taxes. Je l'affirme votre rapport ne masque pas votre inefficacité.

Quatrième illustration : Lors du vote du BP 2009, au regard de la crise économique, financière et sociale, vous avez déclaré « *ne pas vouloir augmenter l'impôt des ménages* »...alors que vous avez augmenté la Taxe Professionnelle, c'est à dire l'impôt des entreprises, pénalisant ainsi l'emploi.

J'observe que vous avez assimilé vos classiques. La méthode des Horaces et des Curiaces vous inspire. Après avoir déclaré vouloir épargner les ménages, avoir imposé les entreprises, vous augmentez l'impôt des ménages par une taxe qui croit de 20% pour les Marseillais. Jamais deux impôts à la fois mais, méthodiquement, l'un après l'autre. La forme ne fait pas oublier le fond : 1+1, ça fait toujours 2.

Je trouve, au vu de ce double langage et de cette présentation en trompe l'œil, que votre proposition n'est qu'un moyen supplémentaire d'augmenter l'impôt.

Entendons nous bien, Monsieur le Président, il n'est pas question pour moi de remettre en cause l'incinérateur. Je me suis toujours éloigné des discours démagogiques et je sais très bien que le traitement des ordures ménagères est un véritable problème dans nos sociétés, qu'il a un coût et que l'incinération est la meilleure solution.

Ce que je trouve ni raisonnable, ni justifiée c'est :

- Le discours fallacieux sur les coûts de l'incinérateur.
- La méthanisation particulièrement coûteuse.
- L'absence de planification des charges au regard de la réalité des services rendus.
- L'absence totale de concertation.
- Le risque pour les Maires de perdre leur libre-choix dans le calendrier de lissage des taux.

En un mot, l'absence totale de gouvernance partagée.

Nous avons signé un accord de gouvernance. Plus vous le citez, moins vous le respectez. Vous le considérez comme un exercice de style où la courtoisie devrait faire oublier la brutalité des décisions et le manque d'information. Un appel téléphonique n'a jamais remplacé une réunion de travail où les questions trouvent une réponse et les problèmes une solution partagée par tous.

La gouvernance partagée, ce n'est pas la collaboration par la séduction. C'est un partage de l'information, préalable à la décision. C'est l'expression des points de vue, la confrontation des analyses. Ce ne sont pas les petits arrangements au détriment de l'intérêt général et au profit de votre tranquillité.

En tout cas, ce n'est pas la définition que je lui reconnais à travers le mandat qui m'a été donné par les Marseillais, ni le sens de mon engagement politique.

En même temps, je peux comprendre que face aux plus et aux moins de ce qu'ils observent sur leur commune, en matière de qualité de service rendu et de propreté des espaces publics, si les rues de leurs communes sont propres, certains Maires puissent conjoncturellement accepter votre proposition.

Vous nous proposez un groupe de travail que vous nous aviez déjà proposé en page 15 de votre budget primitif 2009.

Pour notre part, nous attendons la mise en place effective d'un groupe de travail avec une méthode et un calendrier. Ce groupe de travail réunira des élus de chacune des communes de MPM. Ce groupe de travail sera assisté et instruit par des techniciens compétents en matières juridiques, fiscales et financières. Nous fixerons ensemble un « plan prévisionnel de convergence des taux ». Tant que ce groupe de travail et ce plan de convergence des taux ne seront pas mis en place, nous ne voterons pas ce rapport.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Jean-Pierre Bertrand, ensuite, je répondrai à ce réquisitoire.

Monsieur BERTRAND.- Après l'intervention de Renaud Muselier, je suis obligé de prendre la parole car on pourrait croire que l'augmentation très forte de 2004 (surtout pour certaines communes) a été oubliée. A cette époque, j'avais réagi fortement parce que Marseille, et c'était visible, s'était surtout préoccupée d'elle-même pour ne pas beaucoup augmenter son taux. En revanche, le taux des autres communes avait beaucoup augmenté par un subterfuge tout à fait classique, mais qui peut être très trompeur au départ. Beaucoup ne s'en sont pas aperçus.

Il y a une disparité des taux. Marseille est la ville qui avait le taux le plus élevé puisqu'elle était à 13.5 en 2003. Par cette augmentation, elle a voulu montrer qu'elle était égalitaire, pour ne pas dire dans un esprit d'équité. Elle a fait augmenter tous les taux de 1.37.

Il n'est donc pas besoin d'être un grand polytechnicien pour voir que le taux de Châteauneuf-les-Martigues qui était à 0.88 subit une augmentation de 150% lorsqu'on lui ajoute 1.37, alors que le taux de Marseille, qui était à 13.5%, passe à 14.87. Donc vous voyez que l'on n'a pas parlé d'équité ou de service rendu. La grande commune qui aurait pu permettre d'obtenir plus de produit en augmentant comme tout le monde proportionnellement ne l'a pas fait mais a fait croire qu'elle était soucieuse de justice.

Mais le plus grave, et c'est également pour cela que je n'étais pas d'accord, c'est que cela ne correspondait absolument pas à une augmentation du service. Je me souviens avoir posé la question à Robert Assante, qui était à l'époque Président délégué de la Commission en charge de cela. Il m'avait confirmé qu'il n'y avait pas eu d'augmentation du service. Cela a été confirmé très rapidement. En fait, on a utilisé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour équilibrer la totalité du budget de la Communauté Urbaine. On ne pouvait pas, en raison de la liaison des taux, augmenter la Taxe Professionnelle et il n'y avait pas encore la taxe additionnelle, quant au Versement Transport, il était plafonné ; le seul moyen que l'on avait de récupérer un peu d'argent par rapport aux dépenses de fonctionnement que l'on s'appropriait à faire, reposait sur la TEOM.

Cette année, le raisonnement est totalement différent. Il y a un incinérateur. Je suis quand même surpris puisque nous-mêmes, nous l'avons voté, que ceux qui sont à l'origine de ce projet ne veulent plus payer !

(Applaudissements)

Cela me fait penser à une personne qui entre dans une boulangerie, qui prend un croissant et ne veut pas le payer. A un moment donné, il faut assumer ses choix. Plan-de-Cuques a voté l'incinérateur, il est normal qu'on le paie.

On peut toujours ergoter, mais l'essentiel est là. S'il n'y avait pas l'incinérateur, on est certain qu'il n'y aurait pratiquement pas d'augmentation. Il faut quand même le dire.

On peut toujours avancer des arguments qui sont plus des réponses politiciennes que des réponses de gestion. D'autant plus, et il ne faut pas se le cacher, que la somme, que l'on va générer au travers des augmentations par rapport aux autres communes, ne sera pas, et de loin, suffisante pour pouvoir financer le service des ordures ménagères.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est qu'un début et on le sait depuis très longtemps.

Nous étions là en 1992 et 1993 lorsqu'il y avait la Communauté de Communes. Vous savez qu'au temps de M. Vigouroux, il avait été prévu deux incinérateurs et tout le monde avait convenu que cela coûterait très cher non seulement au niveau de l'investissement mais également du fonctionnement. Sachant cela, depuis des années, on aurait dû provisionner, on ne l'a jamais fait comme d'ailleurs il n'y a pas d'autofinancement net, le seul autofinancement que l'on ait est celui, nécessaire et suffisant pour rembourser le capital en investissement.

On peut déplorer une mauvaise gestion depuis des années, ce coût, on pouvait le connaître il y a très longtemps. Nous arrivons maintenant au pied du mur et effectivement il nous faut payer.

Je pense que sur ce dossier, il faudrait oublier la politique politicienne et revenir à des règles de gestion pure.

(Applaudissements)

Monsieur ESPINOSA. - Je serai bref. Je voudrais vous dire quatre choses.

Premièrement, vous savez que j'ai suivi plus de 300 conférences contre l'incinération. Je me suis battu contre l'incinération et je continuerai de me battre. La première chose que j'ai apprise ici, c'est que l'incinérateur est un piège politique. Le fait de l'accepter, le fait de le voter est un piège politique. C'est pour cette raison que j'ai voté contre.

Deuxièmement, j'essaie de suivre une ligne de conduite dans ma vie et ce qui m'étonne et me déçoit politiquement, même de la part de Renaud Muselier alors que l'on s'est battu ensemble sur le tunnel Prado Carénage par exemple, c'est que vous nous avez donné un bébé malade et vous ne voulez pas le soigner !

Le Président de W.W.F. est même venu voir M. Jean-Claude Gaudin pour lui expliquer que l'on avait mis en place un plan d'intoxication durable avec des cancers et plein de problèmes de santé.

(Tumultes)

Je vous ai écoutés, je ne dis jamais rien quand vous parlez. Cela s'appelle le respect et vous devez le reconnaître !

Vous avez mis en place un plan d'intoxication durable et vous ne voulez pas que l'on arrive à freiner tout cela.

Troisièmement, vous savez très bien qu'il y a plein de choses un peu bizarres dans tout ce qui concerne les déchets. Un Député de Droite a même fait toute une étude à ce sujet. En Italie, c'est la mafia, ici, c'est une mafia en cravate !

(Applaudissements)

Quatrièmement, je voulais voter contre ce rapport, c'est un piège politique, mais par confiance en mon Président qui fait du mieux qu'il peut pour régler ce dossier qui est un cadeau empoisonné, je demande aux Verts et au Modem, pour ne pas créer un séisme politique, de voter pour. Moi même, je voterai pour.

(Applaudissements)

Monsieur DIARD. - Monsieur le Président, je serai très bref.

Je voudrais revenir sur un point. La problématique, Monsieur Bertrand, n'est pas sur le coût de l'incinérateur, elle n'est pas sur le coût de 280 millions d'euros, elle est sur les 107 millions d'euros actuellement en surcoût qui sont totalement injustifiés. Vous comparez cela avec un croissant, mais si demain, vous allez acheter un croissant à 10 euros et que

cela ne vous étonne pas, tant mieux pour vous, mais vous avez de drôles de problèmes de gestion !

(Applaudissements)

Je voulais simplement Monsieur le Président revenir sur l'augmentation des taux de la TEOM que vous justifiez, en partie, par l'augmentation des coûts d'exploitation et des coûts qui sont engendrés par la modification du projet initial. Je ne vais pas revenir sur la période de confusion qui a suivi votre arrivée à la présidence. Les travaux ont été suspendus et comme l'a bien expliqué Renaud Muselier, ses attermolements ont entraîné des surcoûts financiers importants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela, il va falloir que vous le prouviez car ce n'est pas vrai. Le surcoût existait depuis 2007. Demandez aux Espagnols qui construisent l'incinérateur.

Monsieur DIARD.- Je vous demande, Monsieur le Président, de noter que lors de la prochaine séance, je vous expliquerai pourquoi vous avez fait augmenter les frais financiers importants. Je vous le prouverai par les chiffres.

Monsieur LE PRESIDENT.- Sans problème, je vous attends Monsieur Diard.

Monsieur DIARD.- Vous pouvez m'attendre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Si on met les chiffres sur la table, cela ne va pas être triste ! On mettra aussi des éléments du contrat sur la table !

(Tumultes)

N'oubliez jamais que suis arrivé après et que je n'en rajoute pas, moi !

Monsieur DIARD.- J'ai lu dans un magazine que notre collègue Antoine Rouzaud affirmait qu'à la Communauté Urbaine, il existait une pièce de 25 mètres carrés, pleine de documents fournis par URBASER pour justifier le coût de 107 millions d'euros. Je sais que l'on est en Provence et que l'on a une tendance naturelle et sympathique à l'exagération, mais je peux vous dire qu'en l'espèce, il existe seulement un document de 150 pages qui tend à justifier ces surcoûts exorbitants.

A l'heure actuelle, et je pèse mes mots, le projet qui est en cours d'achèvement n'a pas connu de modification majeure. Le Ministère de l'Ecologie, et les services de l'Etat n'ont d'ailleurs été saisis d'aucune nouvelle autorisation. Aucun nouvel avenant au contrat n'a été soumis à l'approbation de notre Conseil communautaire.

Sous la présidence de Jean-Claude Gaudin, il y a eu des modifications qui ont été effectuées, mais elles ont été sans surcoût ni augmentation de délai.

Je rappelle ici que nous sommes dans le cadre d'une délégation de service public et non pas dans le cadre d'un marché public où tout est précisé en détail. Il s'agit donc d'un contrat d'objectif où c'est l'industriel qui assume les risques et toute modification majeure doit être faite par avenant. La modification du projet initial consiste, vous l'avez expliqué, à augmenter la quantité des déchets méthanisés même si on ne peut pas l'augmenter à l'infini, en appliquant le procédé de thermolyse et cette modification a un coût estimatif de 15 millions d'euros.

Ma première question est de savoir, Monsieur le Président, quand allez-vous nous proposer un avenant modifiant le processus de méthanisation ?

Ma deuxième question consiste à connaître les justificatifs précis invoqués par la société pour les 107 millions d'euros qui sont évoqués.

Enfin ma troisième question concerne la vérification de ces chiffres allégués par l'industriel. Vous m'avez indiqué Monsieur le Président, en réunion des Maires que vous alliez faire, je vous cite : « *appel à un juge pour déterminer les coûts à la charge de la*

Communauté Urbaine et les coûts à la charge d'URBASER ». Ma question est la suivante : allez-vous saisir le Tribunal Administratif qui est en l'occurrence le Juge des Contrats ? Allez-vous mettre en place un collège d'experts et dans ce cas, comment allez-vous les désigner ?

En tout état de cause, je peux vous dire mes chers collègues, qu'une délégation de service public ne peut pas juridiquement faire passer le prix de la tonne traitée de 70 à 150 euros la tonne.

Monsieur le Président je vous ai simplement posé des questions précises et j'aimerais entendre des réponses précises.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous aurez toutes les réponses, vous aurez l'avenant, mais s'agissant des surcoûts, je vais laisser la parole à M. Rouzaud qui la demande depuis tout à l'heure.

Monsieur ROUZAUD.- Je n'avais pas prévu d'intervenir. Je m'étais dit que ce matin, on allait parler d'une polémique stérile. Certes, cela fera peut-être des lignes dans la presse écrite ou quelques images à la télévision, mais je pensais que ce dossier, pour l'avoir suivi depuis quelques années, commençait à faire un consensus pour que nous puissions en sortir par le haut.

J'entends M. Diard parler d'exagération provençale. Monsieur Diard, vous avez dit au Président Caselli tout à l'heure « *lors de la prochaine séance* ». Mais je vous invite, si le Président Caselli en est d'accord, ainsi que la presse, à la fin de cette séance, à venir voir cette pièce de 25 mètres carrés. Vous y verrez tous les documents qui sont là pour justifier le contrat et vous verrez que ça n'est pas une exagération !

Alors, Monsieur Diard, s'il vous plait, sur ce point, il faut arrêter.

Puisque vous parlez des 107 millions d'euros, je commence à en avoir assez. J'ai entendu quelques-uns, je ne les citerai pas, commencer à dire que de l'argent a été pris. Arrêtons avec ce genre de procédé, avec ce genre de faux procès ! Les 107 millions d'euros sont arrivés sur la table de travail au mois de juillet 2008. (Le 21 ou le 22, je pourrais vous redonner la date exacte).

Heureusement que j'étais assis lorsque j'ai entendu la facture complémentaire de 107 millions d'euros de travaux déjà effectués ! Peut-être, Monsieur le Président, ont-ils été réalisés entre le 17 avril et le 21 juillet !

Je dis dans ce même journal que vous avez lu, qu'un bout de cheminée me reste encore en travers de la gorge ! J'étais opposé à l'incinération et je le suis toujours, mais je l'assume. C'est ce que l'on appelle la continuité républicaine, c'est comme cela. Mais cette facture qui est arrivée sur la table, n'est pas du fait du Président Caselli, ni même de la majorité de la gouvernance partagée actuelle. C'est comme ça !

Nous demandons, et vous avez entièrement raison, de ne payer que ce que nous avons à payer. C'est pour cela que le Président Caselli a demandé, parce que nous nous sommes rendus compte qu'il était très compliqué, sans vouloir impliquer qui que ce soit ou rejeter la responsabilité sur qui que ce soit, de trouver exactement ce qui est à payer. Mais nous demandons à payer que ce que nous devons. Est-ce que ce sera 30, 50 ou 107 millions d'euros...

Toujours est-il que cette facture est arrivée en juillet 2008. Cette facture correspond à des travaux antérieurs. L'expertise judiciaire sera là pour démontrer que la Communauté Urbaine ne surpaye pas les travaux qui ont été mis en œuvre.

Ensuite, on peut rejeter sur d'autres raisons, les raisons de ce surcoût. C'est la politique politicienne dont parlait M. Bertrand et c'est l'opposition politique dont parlait M. Muselier. Peu importe !

Mais attention, ne vous trompez pas de cible ! On parle bien de ce surcoût et quand le Président Caselli propose dans ce rapport l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, sachez qu'il a fallu tout d'abord faire des diminutions d'investissement sur d'autres postes pour augmenter seulement de 40 euros par foyer en moyenne... seulement !

Car si nous avons dû intégrer la totalité du surcoût lié à l'ancien projet, sans les modifications « Caselli », permettez-moi de les appeler ainsi, et sans la facture de 107 millions, nous serions déjà sur une augmentation de 50 euros par foyer. Quand nous aurons intégré tout ou partie de cette facture de 107 millions d'euros dont je rappelle qu'elle est arrivée sur la table le 21 juillet 2008, pour des travaux déjà effectués, le surcoût sera certainement supérieur, sans parler des mises aux normes concernant le compostage auxquelles vous ne serez pas opposés, je pense.

Donc, Monsieur Diard, quand vous parlez de 150 pages, il faudra me dire de quoi il s'agit, car je ne vois pas à quoi vous faites référence. Pour moi, c'est soit éventuellement une demi-page pour expliquer la tête de chapitre ou alors, c'est une pièce de 25 mètres carrés !

Mais tout à l'heure, nous irons voir et vous pourrez vous rendre compte que toutes les factures ont été détaillées. Le Président a demandé une expertise judiciaire pour vérifier et ne pas payer plus que ce que nous devons, pour que personne dans cet hémicycle puisse entendre ce que j'ai entendu tout à l'heure, à savoir que quelqu'un à « taper dans la caisse » ; que les choses soient bien claires !

Monsieur LE DISSES.- Je vais vous parler de l'incinérateur certes, des hausses d'impôt certes, mais je veux revenir un peu en arrière. Je veux parler de la politique politicienne.

(Protestations)

Ne dites pas « Oh ! ». J'ai siégé à vos côtés pendant des années et j'ai voté avec vous pour l'incinérateur.

Je suis un homme de Droite, mais je voudrais vous poser une question à vous qui êtes en face. Que serait-il advenu s'il y avait un autre Président devant nous qui nous aurait proposé la même hausse ? Je pose une question.

Une voix.- Cela n'aurait pas eu lieu.

(Brouhaha)

Monsieur LE DISSES.- S'il vous plaît, la question n'est pas là. Comment l'aurions-nous financée cette hausse, quelle qu'elle soit ? Comment ? En discutant, les uns contre les autres, la Gauche contre la Droite ?

Nous avons des concitoyens, des administrés à qui nous allons dire qu'il y a une augmentation. Ils se moquent de savoir si c'est la Gauche ou si c'est la Droite. On doit payer ! Et que va-t-on faire ? Qu'allons-nous faire, vous à Droite, comme moi, qui avons tous, main dans la main, voté pour l'incinérateur quand ce groupe ici présent a voté contre ?

Que faisons-nous ? On s'assoie, on ne paye pas, on refuse, cela ne passe pas ? Et puis quoi ? Qui est capable de répondre à cette question : Si nous ne payons pas ... et puis quoi ?

Je prends ma responsabilité, aujourd'hui en tant que Maire, mais à l'époque je ne l'étais pas et j'ai suivi mes leaders, contre des gens qui nous ont insultés car nous étions pour l'incinérateur, contre des gens qui ont porté plainte. J'ai reçu pour ma part des plaintes, on nous a emmené devant les tribunaux.

Je vous le dis, j'ai voté pour l'incinérateur. Je me moque bien aujourd'hui que ce soit la Gauche ou la Droite, je voterai pour ce qui est proposé aujourd'hui.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Le Disses. Je vais conclure et nous passerons au vote.

(Tumultes)

Je voudrais répondre globalement et plus particulièrement à l'intervention de M. Muselier.

Monsieur Muselier, vous avez voté comme l'immense majorité de cette assemblée, le plan global que j'ai présenté le 19 février et je le répète, tous les chiffres étaient sur la table, tous. On peut revoir les slides, je les possède encore.

Vous vous trouvez aujourd'hui dans la position de responsable politique qui a passé commande et qui refuse à celui qui prend la suite d'avoir les moyens de payer la facture. Je passe sur le surcoût qui existe depuis 2007 puisqu'il s'agit de travaux qui ont été terminés en 2007 et qui n'ont rien à voir avec ce que vous appelez les attermolements de notre mandature. Il en est de même des taux bancaires. Les banques, qui avaient été recapitalisées quelques mois plus tôt par le Gouvernement, ont eu l'audace de venir demander des surcoûts sur les taux qui avaient été négociés dans le premier contrat. J'ai refusé Monsieur Muselier et je n'ai pas cédé et jusqu'à aujourd'hui, on reste sur les termes du contrat tel qu'il a été signé en matière de taux. Vous avez dit le contraire. Vous parlez d'argument fallacieux me concernant, mais je crois qu'en la matière, vous êtes un esthète. Ce n'est d'ailleurs pas l'image que j'avais de vous, mais c'est ainsi.

S'agissant de la concertation, qui a plus concerté que je ne l'ai fait ? J'ai vu l'ensemble des Maires. Je leur ai téléphoné un par un. J'ai rencontré ceux qui étaient les plus touchés par la hausse. Je me suis rendu dans leur mairie pour leur expliquer. Je suis allé devant la Commission Fonctionnement pour expliquer notre position. En revanche, je ne vous ai pas vu à la dernière Conférence des Présidents lorsqu'il s'agissait de préparer l'assemblée. C'est le type d'argument sur la concertation que je ne peux pas recevoir.

Quant à l'harmonisation, vous donnez des leçons juridiques. Mais demandez à l'ensemble des Maires s'ils étaient prêts à assumer une harmonisation par zone géographique et par niveau de service tout de suite, avec les différences discriminantes de taux entre les communes de MPM. Regardez la différence entre Châteauneuf-les-Martigues, le taux le plus bas, et Sausset-les-Pins, le taux le plus haut. La commune de M. Diard n'est pas touchée par la hausse puisque son taux est le seul à être légèrement en régression...

(Exclamations)

Oui, et si vous ne voulez pas du cadeau, on peut reprendre les 0.10% de baisse !

Au regard des différences entre le taux de Marignane et celui de La Ciotat, aurait-il été supportable de mettre tout de suite La Ciotat au niveau de Marignane? Bien sûr que non. C'est la solution que j'ai choisie. Vous viendrez me faire des procès à la fin de l'année 2014. Il m'appartient de lisser les taux sur la mandature et de mettre en place des niveaux de service qui puissent répondre à cette harmonisation. Il appartiendra ensuite à mon successeur de terminer cela au début de la prochaine mandature.

Avant de nous faire des procès, vous attendrez fin 2014 et là vous pourrez effectivement tirer un vrai bilan.

Quant à la propreté, vous pouvez raconter n'importe quoi. Je demande à ceux qui ne regardent pas la télévision, et je pense qu'il n'y en a pas beaucoup dans cette salle, de regarder mercredi sur le journal de 13 heures de TF1 et le soir, sur France 3, un reportage où des Marseillais sont interviewés par des journalistes indépendants qui donnent même leur commentaire. Vous verrez alors que ce que vous dites n'est pas partagé par beaucoup de Marseillais et notamment par les médias.

(Brouhaha)

Monsieur BENZI.- Venez rue de la Rotonde, rue des Héros !

Monsieur LE PRESIDENT.- On peut toujours citer des noms de rue, moi, je vous parle globalement de Marseille !

Monsieur BENZI.- Et la rue Saint Bazile !

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant passer au vote. Y a-t-il des votes ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Votes contre de Mmes Ortiz, Palloix, Hadj Chikh
et de MM. Dutto, Dutoit et Poggiale.

Abstentions de M. Croce et de M. Gillet

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Pene, Tavéra, Montagnac, Essayan
Boré, Giorgi, Piccirillo, Leotard et Tornor votant pour.

Monsieur BENZI.- Entre les abstentions et les votes contre, vous êtes bien partis !

Monsieur LE PRESIDENT.- Il faut savoir choisir Monsieur Benzi, allez-y, votez contre.

Monsieur BENZI.- Je me suis abstenu !

Monsieur LE PRESIDENT.- Alors ne parlez pas ! Quand on s'abstient Monsieur Benzi, on ferme sa gueule !

(Applaudissements, tumultes)

Monsieur DIARD.- Ce sont des paroles qui ne sont pas dignes d'un Président.

Monsieur BENZI.- Je demande que cela soit inscrit au procès-verbal.

Monsieur LE PRESIDENT.- J'espère que je ne vous ai pas offensé Monsieur Benzi, si c'est le cas, veuillez m'en excuser !

2. FCT 002-02/10/09 CC - Dotation de Solidarité Communautaire 2009

Monsieur GIORGI.- Après une délibération qui vient de faire débat, nous vous proposons une délibération qui ne devrait pas faire débat à savoir la fixation de la Dotation de Solidarité Communautaire 2009.

Vous savez que depuis l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique, il y a d'après les textes, reversement de tout ou partie de la Taxe Professionnelle par le biais de la Dotation de Compensation qui, elle, est fixe, et de la Dotation de Solidarité qui se décompense de deux parties, la dotation enveloppe garantie et la dotation enveloppe de solidarité ou de péréquation. Nous vous proposons dans cette délibération, de reporter les sommes qui avaient été adoptées pour l'année 2008, à savoir une somme globale de 12 461 000 euros.

Il vous est proposé premièrement, d'adopter le montant de l'enveloppe garantie, d'adopter le montant de l'enveloppe dit de péréquation et de constater que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. FCT 003-02/10/09 CC - Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard.

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de la remise gracieuse de pénalité ou de majoration d'intérêt suite à un dégrèvement sur la taxe locale d'équipement.

Nous vous proposons de suivre les conclusions du commissaire rapporteur et de suivre l'avis favorable pour un certain nombre de demandes et de suivre l'avis défavorable pour d'autres demandes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. FCT 004-02/10/09 CC - Election d'un Vice-président de la Communauté Urbaine. Election d'un membre du Bureau. Composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes. Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose, si aucune objection n'est manifestée, de ne pas procéder à un vote formel mais d'élire directement à main levée M. Jérôme Orgeas en tant que 4^{ème} Vice-président et membre du Bureau de la Communauté Urbaine.

Nous n'avons pas changé l'ordre des Vice-présidents, car cela nous obligerait à revoter pour chaque Vice-président.

Etes-vous d'accord pour désigner M. Jérôme Orgeas membre de la Commission « Développement durable, Innovations et Prospectives » et de la Commission « Une Agglomération Eco Responsable » ; Mme Mireille Balocco, membre de la Commission « Rénover et Construire une ville solidaire », de la Commission « Voirie et Signalisation » et de la Commission « Développer l'économie et servir l'emploi ».

Par ailleurs, nous proposons de désigner Mme Mireille Balocco représentant de Marseille Provence Métropole à l'association Airforeb et à l'Observatoire Immobilier de Provence.

M. Paul Hubac est désigné en qualité de membre des Commissions de travail et d'études suivantes : « Equipements d'Intérêt communautaire, Patrimoine Foncier, Protection et Sécurité des espaces communautaires » « Relations Extérieures » et « Développer les Transports urbains et périurbains » ainsi qu'en qualité de membre du comité de pilotage du PDU en qualité de représentant suppléant de Marseille Provence Métropole à l'association Le Pilote.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-02/10/09 CC - Désignation de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition de services par la Communauté Urbaine pour l'exécution de compétences communales.

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-02/10/09 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Additif à la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-02/10/09 CC - Approbation d'une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial.

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-02/10/09 CC - Approbation d'une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'aide à l'archivage

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-02/10/09 CC - Conditions et modalités d'exercice des fonctions à temps partiel applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-02/10/09 CC - Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône. Approbation d'une convention de partenariat

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de soutenir une association qui se propose de venir en aide à ceux qui souffrent et qui ne mangent pas tous les jours à leur faim. Il est décidé d'attribuer une subvention de 31 032 euros à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône et d'approuver la convention proposée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, la Commission s'est déroulée le 18 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, j'étais absent et je propose de donner la parole à M. Sémériva qui me représentait ce jour-là.

12. DDIP 001-02/10/09 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis.

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. DDIP 002-02/10/09 CC - Pôles de compétitivité. Attribution de subventions à cinq entreprises au titre de leur participation à des projets de recherche et développement retenus au titre du 8ème appel à projets du fonds unique interministériel (FUI). Approbation des conventions d'application.

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. DDIP 003-02/10/09 CC - Pôles de compétitivité. Attribution de subventions à cinq entreprises au titre de leur participation à des projets de recherche et développement retenu au 8ème appel à projets de fond unique interministériel (FUI). Approbation des conventions cadre.

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RENOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission Rénover et Construire une Ville Solidaire s'est réunie le 21 septembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- Il y a eu un avis favorable sur l'ensemble des rapports de la Commission.

15. RNOV 001-02/10/09 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes-les-Vallons - Programmation associative 2009

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. RNOV 002-02/10/09 CC - Observatoire du Programme Local de l'Habitat - Acquisition de données sur les transactions immobilières auprès de la Société Perval

Madame GHALI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. RNOV 003-02/10/09 CC - Programme Opérationnel FSE Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013 -" Approbation de la candidature de Marseille Provence Métropole à devenir organisme intermédiaire des trois PLIE de son territoire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission Aménagement de l'espace communautaire s'est réunie le 18 septembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, nous avons examiné toute une série de rapports concernant des modifications ou des révisions de plan d'urbanisme de diverses communes dont celle de Marseille. Tous ces rapports ont reçu un avis favorable unanime.

18. AEC 001-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°18

Monsieur MAGRO.- Comme vient de le dire Claude Vallette, il n'y a pas de remarque particulière sur l'ensemble de ces rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. AEC 002-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°20

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. AEC 003-02/10/09 CC - Débat sur les résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat au regard de la satisfaction des besoins en logements et sur l'opportunité d'une mise en révision ou d'une mise en révision simplifiée de ce plan.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. AEC 004-02/10/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de Marignane - Engagement de la procédure de révision

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. AEC 005-02/10/09 CC - Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. AEC 006-02/10/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Victoret - Approbation de la modification n° 8

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. AEC 007-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Approbation de la procédure de modification n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. AEC 008-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Approbation de la procédure de modification n° 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. **AEC 009-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Engagement de la procédure de modification n° 3. Adaptations réglementaires et modification des documents graphiques.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. **AEC 010-02/10/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Bilan de concertation et approbation de la révision simplifiée n° 1**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Milon, la Commission Voirie et Signalisation s'est réunie le 21 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame MILON.- Il y a eu deux votes contre et deux abstentions sur le rapport n° 28, tous les autres rapports ont obtenu l'unanimité.

28. **VOI 001-02/10/09 CC - Tunnel Prado Sud à Marseille (8ème et 10ème arrondissements) - Déclaration de projet.**

Madame CARADEC.- Président, chers collègues, comment être contre un équipement tel que le tunnel Prado Sud, qui va permettre de désengorger le trafic sur le Prado et sur Rabatau et permettre une liaison directe aux autoroutes. Pour les Marseillais, ce sera une économie de stress et de temps. Pour notre ville, ce sera une meilleure qualité de vie et une réduction des gaz carboniques.

Ce tunnel, qui, aujourd'hui accueille 50 000 véhicules par jour et dont le prolongement qui entraînera une desserte rapide des quartiers sud (suppression de 15 000 voitures par jour sur le boulevard Rabatau), s'inscrit dans la politique qui a été menée jusqu'à présent par la Ville de Marseille pour réduire la place de la voiture en ville avec notamment le développement des transports en commun, la création de deux lignes de tramway et l'extension du métro jusqu'à Saint-Barnabé et la Fourragère, et bien entendu, dans ce que l'on fera demain, avec le prolongement du boulevard urbain sud et la L2.

Ce tunnel Prado Sud libèrera le trafic de surface et permettra alors une requalification urbaine du centre ville indispensable pour Marseille.

Car comment envisager une semi-piétonnisation du Vieux-Port et une requalification du boulevard Rabatau, sans liaison souterraine rapide d'autoroute à autoroute et de quartier à quartier.

Le projet aujourd'hui présenté a levé les réserves émises lors de l'enquête publique et a intégré les demandes de la Mairie de Secteur à savoir, un travail en taupe limitant les nuisances aux riverains et une configuration du rond point du Prado permettant une future liaison performante en transport en commun vers Luminy soit en tramway, soit en bus à haut niveau de service.

Par ailleurs, et je tiens à le rappeler, l'accès aux commerces sera maintenu en permanence tout au long du chantier.

Aussi, le Maire de Marseille et ses élus se réjouissent de cette délibération qui nous demande d'approuver la déclaration du projet du tunnel Prado Sud, d'autant plus que cet ouvrage indispensable à Marseille est totalement financé par le concessionnaire.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense que ce sujet est très impactant pour la circulation et les infrastructures routières et viaires de notre ville. Il nécessite, avant que nous nous prononcions, que d'une manière formelle et publique, vous nous apportiez un certain nombre d'assurances. Elles sont au nombre de trois.

La première des questions est de savoir que la nécessité du passage du tunnel sur le rond-point du Prado va obliger le concessionnaire à réduire ou à élargir le gabarit du grand émissaire. Cela a deux conséquences : la première est la pollution des plages et la seconde est la détérioration en surface de la chaussée qui pourrait priver éventuellement le passage en site propre, d'un futur tramway ou d'un busway en direction de Luminy pour lequel, Monsieur le Président, le Maire de Marseille, le Président de la Communauté Urbaine que vous êtes, le Président du Conseil Général et celui du Conseil Régional se sont engagés dans le plan Campus.

Le premier préalable consiste à avoir l'assurance que ces travaux n'obéreront pas le passage des transports en commun.

J'aborderai le deuxième point. Il y a à l'intérieur du contrat qui a été signé non par vous, mais par la majorité précédente, un codicille qui me paraît léonin. En effet, il est dit que si le tunnel devait être installé, le boulevard urbain sud ne pourrait pas être créé avant 2026, ce qui, vous l'avouerez, est une aberration.

En conséquence de quoi, Monsieur le Président je vous demande où vous en êtes sur ce point. Avez-vous obtenu toute garantie que cette clause, quasi scandaleuse d'ailleurs, soit supprimée ?

Troisièmement, les élus des quartiers Sud et Est de Marseille, que j'ai le plaisir de représenter avec mon collègue Dominique Tian, ne peuvent pas accepter l'éventuelle démolition de la trémie de la place du Général Ferrié boulevard Schloessing. Il y a des milliers de voitures qui, dans un trafic quotidien et pendulaire, vont des quartiers de Saint Loup, Sainte Marguerite, vers le centre-ville et reprennent le chemin inverse le soir.

En conséquence de quoi, Monsieur le Président, donnez-nous les engagements nécessaires pour que, premièrement, ou bien cette passerelle inesthétique, mais ô combien utile soit conservée, ou deuxièmement qu'une trémie soit construite de telle manière que la circulation puisse s'écouler normalement pour celles et ceux qui décideraient de ne pas emprunter le tunnel car je pense que si je ne suis absolument pas opposé à ce tunnel contrairement ce que d'aucun ont pu dire, il n'en demeure pas moins vrai que la liberté de choix pour nos concitoyens doit perdurer.

Si vous nous répondez sur ces trois points, bien entendu, je me prononcerai d'une manière favorable.

Je vous remercie.

Madame PALLOIX.- Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, depuis le début (en 2006) - et plutôt seul - le groupe Communiste, Républicain et

Citoyen est fondamentalement hostile à ce projet et restera dans ce positionnement politique pour tout autre réalisation du même type en contradiction avec le Grenelle de l'Environnement et le Plan de Déplacements Urbains adopté dans ce même hémicycle, en décembre 2006. Un PDU critiquable, mais qui hiérarchise précisément, en page 87, les réalisations prioritaires autour de deux axes essentiels ; les transports collectifs et un réel contournement de Marseille avec la L2 et son raccordement au boulevard urbain sud pour les quartiers Sud ; et absolument pas ce énième tunnel ! Certes, il contribuera à la requalification de Rabatau en vue du projet de reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses alentours, mais certainement pas au désengorgement du centre ville. Car ce n'est rien d'autre qu'une pénétrante autoroutière de plus en centre ville et non pas un contournement.

Aujourd'hui cet avis est de plus en plus partagé dans la population et parmi certains élus, et je m'en réjouis. Rarement une enquête publique n'a mobilisé autant de participation. Une participation argumentée dans ses contenus, avec énormément d'interventions et de contributions sérieuses faisant appel au bon sens, ainsi qu'aux expertises menées par des bénévoles compétents dans plusieurs domaines tels que le pluvial, l'hydraulique, la circulation, la façon même de concevoir l'ouvrage, la sécurité des riverains, la requalification de ces quartiers.

Les conclusions du commissaire enquêteur ont soulevé plusieurs points qui méritaient une étude beaucoup plus approfondie (qui, soit dit en passant, aurait dû logiquement être faite, bien en amont, au moment où l'ancienne équipe dirigeante de notre institution, a décidé de ce projet) et vous avez, Monsieur le Président demandé cette étude.

J'évoquerai rapidement deux points, car il y aurait beaucoup à dire et à redire sur ce projet tant il est l'archétype d'un projet mal élaboré, mal étudié, mal instruit, dangereux pour l'ensemble des riverains à plusieurs titres, coûteux pour les contribuables et les usagers que nous sommes tous. Car ce n'est pas une affaire marseillo-marseillaise, c'est bien une affaire communautaire :

En matière hydraulique, il y a encore trop de zones d'ombre et de risques cumulés entre le grand collecteur et les zones inondables du quartier. La construction du tunnel trop proche des immeubles (1.40 mètre) aura très certainement et quoiqu'en disent certaines études, des répercussions inévitables sur ces immeubles pas de première jeunesse et sur les phénomènes récurrents que rencontrent leurs habitants et les commerçants lors de très grosses pluies.

Sur la circulation, on ne fait que déplacer le problème vers Michelet et le 2° Prado. On peut aisément imaginer la désorganisation des flux croisés aux heures de pointes et en période de Foire ou de manifestations au Stade Vélodrome.

Vous allez me dire mais c'est déjà la panique journalière dans ce quartier ! Effectivement, mais pour autant doit-on chercher un pansement servant de camouflage ? Ou un remède afin de régler le problème et de dégager des solutions durables et gratuites pour les usagers ?

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens opte résolument pour la deuxième solution, alors que ce Tunnel ne sera qu'un pansement payant, donc socialement inégal et ne réglant en rien les déplacements urbains dans Marseille. Car c'est l'option du tout voiture au détriment d'un véritable maillage liant à la fois les quartiers au centre ville, mais aussi les quartiers entre eux, par des transports collectifs dignes de la deuxième ville de France (nous avons pris un retard extraordinaire sur ce sujet) et répondant aux besoins de ses administrés. Avec ce septième tunnel dans Marseille, (dont deux à péage), nous renforçons un processus d'incitation à l'utilisation de la voiture. Et on est en complète contradiction avec le PDU.

Il est incohérent d'ordonner prioritairement de l'investissement public dans des infrastructures dédiées à l'objet même du délit alors que dans le même temps on nous oblige

à mettre la main au porte-monnaie pour payer une Taxe Carbone. La Ville de Marseille roule une nouvelle fois à contresens.

Et en plus cela va coûter très cher aux usagers, mais aussi à la collectivité :

On commence par 10 millions minimum pour la requalification en surface, plus les indemnités légitimes pour travaux, plus la clause de revoyure avec le concessionnaire dans le cas où nous déciderions de réaliser le boulevard urbain sud pour 2015.

Soyons clairs sur ce sujet : rien ne nous interdit de le faire. Mais, comme le stipule le contrat et la délégation de service public, si on le fait avant 2026, c'est bien Vinci/Eiffage qui va venir nous demander des pénalités. C'est clair et c'est dit.

Il y a fort à parier que cela se traduira par une augmentation du péage et un allongement de la concession. Donc, ce sont encore les contribuables et les usagers qui vont mettre la main au portefeuille.

Décidément pour ce monopole des parkings, des parcmètres et des tunnels à péage, je parle bien entendu du concessionnaire, et peut-être demain du Stade Vélodrome et de la zone Vélodrome, Marseille est un très bon fromage pour le concessionnaire.

C'est pour cela que nous allons voter contre les trois rapports sur le tunnel Prado Sud.

(Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Comme dirait Mme Caradec, comment peut-on être pour ce tunnel ? Est-ce bien cela ?

Des voix.- Non, contre !

Monsieur FOUQUET.- Je suis contre bien sûr. Ce projet est initié par la Droite qui l'a sorti du placard où il aurait dû rester. Il est proposé par la Gauche dans le but, bien sûr, d'être adopté. Cela veut dire qu'aujourd'hui, même avec ou sans débat, le vote est positif. Que vient faire un élu Vert dans cet étai ? Je ne vous ferai donc pas perdre de temps, je ne rentrerai pas dans les détails, je ne créerai pas un nième débat, je voudrais juste vous dire combien ce projet est dévastateur pour le Sud de Marseille, comment il va perturber nos quartiers et combien il ne revêt aucune urgence.

Permettez moi de commencer par une petite anecdote. Il y a 12 ans, je n'étais pas élu à l'époque, lorsque nous avons demandé à la Mairie de Marseille, à la suite de quelques accidents sans gravité heureusement, de piétons traversant le rond point du Prado entre le départ de l'autobus et la station de métro Rond Point du Prado. Nous avons demandé à ce qu'il y ait une sortie côté droit du boulevard Michelet et côté gauche de Rabatau. On nous a répondu : c'est impossible. Et aujourd'hui, je découvre que ce qui est impossible pour le piéton marseillais, est possible pour la voiture. Il y a certainement deux poids et deux mesures, même si c'est à 12 ans d'intervalle.

Je voudrais, non pas refaire le débat, mais vous dire ce que j'ai entendu :

Rabatau dépollué !

Oui, parce que la pollution s'arrête à l'angle du boulevard Rabatau !

Parce qu'en enterrant la circulation, on enterre la pollution !

Parce que des voitures, des camions, des autocars, qui ne passeront pas dans ce tunnel, ça ne pollue pas !

Et que dire des entrées et sorties du tunnel où vous aurez un condensé de tous les gaz d'échappement ?

Nous apportons dans ces quartiers qui n'en avaient pas besoin, un surplus de pollution.

Rabatau pacifié ! J'ai même entendu « apaisé ».

En passant de 4 voies à 2 voies, sans regarder ce qu'il y a autour, cela pourrait se comprendre. Seulement, où sont-elles passées, les voitures qui utilisaient cet axe ? Evaporées, je ne connais pas de précédent. Perdues, ça m'étonnerait.

Et que deviennent les camions, semi remorques, autobus, autocars, qui n'ont pas accès au tunnel ? Eh bien, forcément on va les retrouver sur Rabatau à deux fois une voie, je ne sais pas comment cela va se passer. Les conducteurs marseillais sont beaucoup plus intelligents que les politiques qui proposent ce projet. S'il y a un blocage quelque part, ils passeront ailleurs. On ne fait que déplacer un problème et votre tunnel Prado sud ne fera qu'embourber les autres quartiers du Sud de la ville.

Rabatau Libéré ! Mais libéré de quoi ? De quelques voitures pour avoir des camions et des places de stationnement alors que c'est une voie hyper commerçante, d'accès facile.

Ce tunnel n'apporte rien qui puisse soulager la circulation dans les quartiers sud de Marseille, sinon d'en reporter les nuisances ailleurs.

Les problèmes hydrauliques, je n'en parle pas, on les a un peu évoqués. Je vais les traiter par dessus la jambe en posant la question, puisque l'on est un petit groupe. J'ai posé la question aux professeurs de physique dans le groupe Vert de MPM. Je leur ai demandé comment ils pouvaient mettre 2 litres d'eau dans une bouteille d'un litre. Ils m'ont répondu : impossible. Je leur ai fait savoir que la Société Prado Sud avait résolu le problème.

Ce tunnel ne coûte rien. Laure-Agnès Caradec l'a dit. Et je ne vais pas redire ce qu'a dit Marie-Françoise Palloix, cela m'a paru bizarre qu'on vote pour quelque chose qui ne coûte rien. Alors à quoi ça sert de voter ? Détrompez vous, il faudra payer l'indemnisation des commerçants pendant plus de quatre ans, les aménagements extérieurs évalués entre 15 et 20 M€ (à ce propos si on veut faire des économies, c'est peut-être là qu'on peut les trouver), et vous pouvez annoncer dès ce soir à vos enfants que, pour se déplacer d'un quartier à l'autre de Marseille, ils n'auront qu'à dépenser 1,7 € par passage, jusqu'en 2055. Cadeau à nos enfants !

Le processus d'enquête n'a pas été indépendant contrairement à ce que l'on dit. Je ne parle ni de l'enquête publique, ni du rapport du commissaire enquêteur, ni de ses observations, réserves et préconisations, très claires et très pertinentes. Je parle des réponses qui ont été apportées par un organisme parfaitement indépendant : la société Prado Sud !

Enfin l'intérêt général de ce tunnel n'est pas évident. En effet, pour utiliser ce tunnel, il faut traverser ou sortir de Marseille, il faut avoir une voiture et il faut de l'argent. C'est une véritable sélection qui ne concerne que peu de Marseillais.

Le vote que vous allez exprimer tiendra compte de tout ce que je viens de dire. Le tunnel Prado sud se fera ou pas, ce n'est pas très important.

Si vous votez pour, vous votez pour les intérêts privés.

(Brouhaha)

Si vous votez contre, vous votez pour l'intérêt général.

Vous êtes les élus du peuple, assumez votre vote.

Monsieur GAUDIN.- Je dirais tout simplement quelques mots mes chers collègues. Bien entendu, je suis en total désaccord avec notre collègue M. Fouquet et notre collègue du groupe communiste de la même manière. On ne peut pas demander une chose

et son contraire. On ne peut pas avoir envie de faire une ville qui se développe, qui bouge, qui soit dans le développement durable, qui donne plus de possibilité de piétonisation au centre-ville et dire que l'on est contre un ouvrage qui apportera 200 millions d'euros de travaux, qui fera reculer le chômage et qui nous permettra, à l'inverse de ce que vous pensez, d'améliorer largement la circulation au Sud de la ville en partant du centre.

Lorsque vous évoquez toute sorte de difficultés, rassurez-vous, elles n'ont échappé ni au Maire de Marseille, ni au Président de la Communauté Urbaine. Nous avons regardé, nous avons fait étudier, nous avons à plusieurs reprises repris les techniciens en leur demandant de regarder ces choses-là. Et on nous a totalement rassurés.

Ma chère collègue, nous avons fait, sous mes mandatures, dans un secteur que vous connaissez un peu et dont je peux parler car généralement, je suis élu dès le premier tour...

(Des voix s'élèvent)

Ne m'encouragez pas à rester ! Ne m'encouragez pas à vous concurrencer !

(Rires et applaudissements)

Il est clair que sous mes mandatures, on aura fait le tunnel de la Major, qui est un vrai succès. On aura fait le tunnel Saint Charles où 17 000 voitures partent de la Canebière pour aller vers l'autoroute. On aura même fait le raccourci, sous le parc du 26^{ème} Centenaire. Vous aviez à l'époque la même attitude, la même volonté de nous empêcher de réaliser ce parc. Vous faisiez des démarches auprès de M. Gayssot au point qu'un jour, il a fini par me dire que vous le fatigiez et qu'il donnerait son accord pour que l'on fasse un parc de 10 hectares au centre-ville de Marseille.

Alors, Monsieur le Président, bien sûr que nous vous faisons confiance pour répondre aux questions que M. Teissier vous a posées et sur lesquelles vous m'avez déjà, à maintes reprises, rassuré. Et si un jour, une erreur a été écrite... cela peut arriver. Nous n'avons jamais pensé, et ceux qui l'on écrit ont fait une faute, qu'il faudrait attendre 2026 pour réaliser le boulevard urbain sud. Nous voulons le faire et nous voulons faire le reste en même temps.

Nous vous faisons confiance aussi lorsque vous nous dites qu'à tel endroit on peut mettre le tramway, à tel autre, le busway. Tout cela doit s'étudier et doit s'approfondir. En réalité, les tunnels que nous avons faits, chers collègues, ont un succès fou.

Dans le cas du tunnel Prado Sud, c'est l'argent public qui est épargné puisque tout revient à une entreprise privée. Et s'il faut améliorer les choses pour les riverains à la sortie, la Ville de Marseille le fera aussi, bien entendu en liaison avec la Communauté Urbaine.

Alors ne dramatisez pas tout ! N'essayez pas de dresser la population ! Dans ce secteur, je suis plus facilement élu que vous et ce ne sont pas quelques riverains qui me feront changer d'avis.

Je terminerai en vous disant ce que je disais à un autre élu : je me moque des protestations. Les protestations, il y a en a toujours, dès que l'on veut faire quelque chose, dès que l'on veut construire quelque chose. Vous savez très bien que les gens qui sont à côté n'en veulent pas et généralement, vous prenez la tête de ceux qui protestent. Vous pensez que si la ville est appauvrie, cela ferait votre succès politique. Il y a des années que cela a changé ! Et si vous ne l'avez pas compris, vous le comprendrez un peu plus tard...

Alors, laissez aller cette ville de l'avant. Encouragez la Communauté Urbaine pour surmonter les difficultés !

Vous savez, un jour, Gaston Defferre m'a dit : « *Vous ne serez pas élu parce que vous ne saurez pas dire non* ». Mais maintenant, j'ai appris à dire non, même à vous !

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, vous dites que vous avez appris à dire non, mais je crois que vous dites trop souvent non. Et je vous rassure si des gens s'inquiètent du fait que vous puissiez vous représenter, ils sont plus dans votre camp que dans le nôtre.

J'aimerais que vous mettiez autant de force pour défendre les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille que pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

(Brouhaha, protestations)

Vous avez raison, moi aussi, dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, j'ai été élue au premier tour et vous n'avez aucune chance de l'être non plus. Je vous renvoie à vos propres mots.

Dans ces quartiers, nous avons la question de la décharge dont je vous dirai quelques mots au Conseil Municipal.

Une voix.- Quelle décharge ?

Je parle de la décharge de Septèmes-les-Vallons, il faut se balader de temps en temps dans Marseille ! Pour ceux qui ne connaissent pas, il est vrai que de Saint Giniez, cela fait peut-être un peu loin pour vous, mais je vous y invite. Nous connaissons des problématiques de trafic de poids lourds en direction de la décharge de Septèmes-les-Vallons.

Une voix.- Quel est le rapport ?

Madame GHALI.- Laissez-moi terminer. C'est drôle, mais ceux qui parlent sont des élus que l'on ne voit jamais sur le terrain, même pas dans leur propre secteur ! On oublie même de temps en temps que vous êtes élus.

S'agissant de la question des Roms, Monsieur Gaudin, et je m'adresse aussi au Président Caselli, le Préfet, ou plutôt ses collaborateurs ont décidé d'installer des Roms. Je comprends qu'il faille s'occuper des Roms, mais encore une fois, je vous le dis, les Roms ne peuvent pas venir sur les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille car malheureusement, nous avons déjà trop de problèmes, trop de soucis.

On s'occupe déjà des Gitans qui se sont installés sur le 15^{ème} et le 16^{ème} arrondissements de Marseille. Il a fallu que je me batte face à vos services pour leur demander, pour les supplier de nous aider à débarrasser le site Lesieur pour qu'enfin MMP puisse construire des logements pour les Gitans. Face à ces combats-là, on n'a jamais personne autour de la table, on ne trouve en réalité la Préfecture ou la Ville de Marseille que pour nous apporter des problèmes sur ce secteur. Vous nous ignorez pour beaucoup de choses comme pour les transports par exemple.

Gardez vos problèmes à la ville, traitez-les sur la ville et surtout de temps en temps, lorsqu'il s'agit de nous envoyer des problèmes, ignorez-nous un peu, cela nous fera du bien.

Monsieur GAUDIN.- Nous en parlerons au Conseil Municipal lundi prochain !

Madame MILON.- Je serai très brève. Je voudrais simplement dire qu'il n'y aura pas de L2 sans tunnel.

Monsieur LE PRESIDENT.- Des tranchées couvertes sont prévues.

Monsieur ASSANTE.- A la Fourragère, Monsieur le Président ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Je crois que M. Devedjian vous a rassuré sur ce point Monsieur le Maire.

Monsieur ASSANTE.- Pas complètement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous pourrions faire une démarche commune avec le Maire de Marseille et avec vous même car nous l'avons bien entendu dire dans le plan de relance qu'il ferait une tranchée couverte à la Fourragère.

La réalisation du tunnel Prado Sud a fait l'objet d'un contrat qui a été signé au cours de la mandature précédente. Nous devons donc l'honorer et dans le meilleur esprit de continuité républicaine. Mais auparavant, bien entendu, j'ai tenu à recevoir toutes les garanties sur la préservation du grand émissaire et de son débit. Je n'aurais pas accepté d'engager la responsabilité de notre collectivité qui a la charge de l'investissement si le tunnel avait affecté la capacité d'évacuation des eaux usées de l'ouvrage. J'ai reçu tout au long de cette démarche qui a duré plusieurs mois, le soutien, je dois le dire, du Maire de Marseille. Il m'a dit : « *Faites les choses quand vous aurez les garanties nécessaires* ». Ces garanties nous les avons reçues de la façon la plus formelle tant au niveau technique que par le concessionnaire qui s'est engagé lui même par écrit.

Quand à l'impact du chantier sur la voirie et le flux de circulation, afin de minimiser au maximum la gêne occasionnée, nous avons obtenu le maintien à la fois du rond point du Prado tel qu'il est aujourd'hui et pas agrandi et puis la technique de la taupe, c'est-à-dire la tranchée couverte avant d'être vidée. Le tunnel sera percée par une taupe à l'intérieur de l'ouvrage ce qui permettra de séquencer les travaux et de réduire autant que faire se peut les nuisances, notamment pour les commerces riverains de Rabatau.

De plus, le système de désenfumage a été modifié à notre demande après avoir fait l'objet d'une réserve du commissaire enquêteur. Nous mettrons bien entendu en place une mission d'indemnisation, au même titre que celle du tramway, pour les entreprises riveraines car on n'ignore pas bien entendu, toutes les nuisances qui seront engendrées par les travaux.

A partir de là et ceci fait, rien ne s'opposait à l'exécution du contrat. Pour cela, nous allons procéder aujourd'hui, si l'assemblée nous en donne l'autorisation à la déclaration de projet.

Sur les trois points, Monsieur Teissier, je vais répondre à votre interrogation.

Le premier point : est-ce que les sites propres sont maintenus dans le cadre du Plan Campus et notamment dans les quartiers Sud ? La réponse est bien évidemment oui. D'ailleurs, nous avons fait avec l'ensemble des Maires concernés, Dominique Tian, Samia Ghali pour les quartiers plus au Nord et Garo Hovsépian pour Saint Jérôme et vous même, une visite en bus des tracés sur lesquels devraient passer les transports en site propre.

A ce jour, l'option de tramway en site propre n'est pas complètement définie bien évidemment entre Castellane et Luminy, entre la Rose et Saint Jérôme et entre Capitaine Gèze et au moins dans un premier temps jusqu'à Saint Louis car des problèmes techniques se posent. Je vous rassure sur ce point.

La deuxième question concerne le boulevard urbain sud et la clause. La clause dit (n'interdit pas) que l'on doit avoir une négociation pour évaluer les problèmes économiques que posera à l'exploitant du tunnel Prado Sud, la perte d'exploitation due à l'ouverture du boulevard urbain sud. J'ai obtenu du concessionnaire qu'il y ait une renégociation de cette clause. J'attends le soutien de l'ensemble des parties concernées et notamment du Maire de Marseille. Je pense que ce soutien ne nous manquera pas dans cette renégociation. Je pense que l'on arrivera très facilement à supprimer cette clause qui nous paraît léonine par rapport au boulevard urbain sud.

La troisième question concerne la passerelle Schloessing. A ce jour, cette passerelle est maintenue. Les études de circulation que nous avons faites, nous indiquent très clairement que si on ne la maintenait pas pendant la durée des travaux, la circulation deviendrait impossible non seulement dans le quartier, mais jusqu'au centre-ville et à l'hyper centre-ville. Bien entendu la passerelle Schloessing sera maintenue ou remplacée par un ouvrage provisoire qui permettra d'assurer la continuité de la circulation.

Ai-je répondu à vos questions ?

(Assentiment)

Je vous en remercie.

Je mets aux voix cette déclaration de projet sur le tunnel Prado Sud.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens
à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso, Illac et Molino s'abstenant

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous
et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva

29. **VOI 002-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de dévoiement des liaisons souterraines dans le cadre de la réalisation du Tunnel Prado Sud (8ème et 10ème arrondissements) entre le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la Société Prado Sud et la Communauté urbaine.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens
à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso, Illac et Molino s'abstenant

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous
et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva

30. **VOI 003-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de déplacement des réseaux dans le cadre de la réalisation du Tunnel Prado Sud à Marseille (8ème et 10ème arrondissements) entre Electricité Réseau Distribution France (ERDF), la Société Prado Sud et la Communauté urbaine.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens
à l'exception de Mme Desmats et de MM. Rosso, Illac et Molino s'abstenant

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous
et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva

31. **VOI 004-02/10/09 CC - Approbation de l'avenant n°3 au procès-verbal initial n°02-1135 relatif au transfert en pleine propriété de voies de la Commune de Roquefort-La-Bédoule à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. **VOI 005-02/10/09 CC - Approbation de l'avenant n°1 au procès verbal de transfert n° 02-1099 relatif au transfert en pleine propriété de voies de la Commune d'Allauch à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. **VOI 006-02/10/09 CC - Approbation de l'avenant n° 4 au procès-verbal de transfert initial n° 02-1274 relatif au transfert en pleine propriété de voies de la commune de Marignane à la Communauté Urbaine**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. **VOI 007-02/10/09 CC - Désaffectation et réaffectation d'une autorisation de programme et approbation d'une convention de travaux avec le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'élargissement de la rue Fondouille et la création d'une voie de liaison ainsi que la requalification du boulevard Jean Jaurès à Saint Victoret**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. **VOI 008-02/10/09 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Approbation d'une convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour le financement et la réalisation de l'opération d'aménagement du chemin de la Vesse - commune du Rove**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36. **VOI 009-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Marseille pour la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre de l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge à Marseille 2ème arrondissement**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37. VOI 010-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de partenariat et de financement relative au dispositif Allo-Mairie entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur TALAZAC.- On inaugure de grands équipements et l'on en inaugurera d'autres. Vous avez parlé du tunnel, mais il y a aussi le métro que nous avons fait et que vous allez inaugurer.

Quand on inaugure des équipements qui coûtent des dizaines de millions d'euros, on est toujours interpellé par des citoyens qui nous disent : « *C'est très beau ce que vous avez fait, mais devant chez moi, il y a un trou dans la rue, il y a deux potelets qui n'y sont pas, il y a deux poteaux qui sont tombés...* ».

Le Maire de Marseille avait trouvé une solution très originale. Il avait pris en considération très tôt ce problème et a eu le mérite d'apporter une vraie solution par ce service qui était à la fois innovant, performant et répondant réellement aux attentes des citoyens. Allo Mairie a eu un immense succès dès le début. On a reçu des délégations de toute l'Europe et du Canada pour voir comment cela fonctionnait. Le Maire de Marseille a même reçu le Prix Territorial 2000 qui récompensait la meilleure initiative pour le service rendu aux citoyens d'une collectivité locale. Il m'avait envoyé à l'époque au Sénat et m'avait donné l'honneur de recevoir ce prix puisque j'avais la délégation et la responsabilité de ce service.

Depuis quelques temps, on s'aperçoit malheureusement d'une dégradation de ce service dû aux citoyens. C'est dû bien sûr à son succès, mais il faut reconnaître que la dégradation de ce service peut être dû également aux difficultés de liaison entre la Mairie et la Communauté Urbaine.

En effet, la majorité des services concernés (voirie circulation, nettoyage) sont à la Communauté Urbaine. Allô Mairie reçoit les appels mais ensuite, Allô Mairie compose Allô Communauté Urbaine ! Et ça bloque un peu bien évidemment.

Le rapport qui nous occupe aujourd'hui va dans le bon sens puisqu'il formalise les rapports administratifs entre la Mairie et la Communauté Urbaine. Cependant, il faut aller plus loin et vérifier que ce rapport soit suivi d'effets sur le terrain. En effet, on a parlé de défense du service public. On en a beaucoup parlé dans la presse et on manifeste à ce sujet. Défendre le service public aujourd'hui, ce n'est pas manifester pour rester bloqué sur des archaïsmes ou défendre l'immobilisme, c'est faire ce qu'a fait Jean-Claude Gaudin à l'époque : donner au service public les vrais moyens d'être moderne, performant, efficace et de répondre à l'attente des citoyens.

Allô Mairie est un fleuron de notre service public. Continuons à le défendre et continuons à faire en sorte que ce service fonctionne quotidiennement pour nos concitoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Talazac. Nous avons d'ailleurs fait une conférence de presse commune avec le Maire de Marseille hier pour présenter cette convention de partenariat avec Allô Mairie. Je crois que c'est une bonne chose, cela fixe les objectifs de chacun et nous travaillons tous ensemble dans l'intérêt général et au service des Marseillais.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. **VOI 011-02/10/09 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental - Route Départementale RD 2C - Avenue César Boy - Marseille, 11ème arrondissement.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. **VOI 012-02/10/09 CC - Acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie U 372 à Marseille 13ème arrondissement - Demande d'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. **VOI 013-02/10/09 CC - Acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation de la voie de liaison reliant le boulevard Bara et l'avenue Paul Dalbret à Marseille 13ème arrondissement - Demande d'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'enquête parcellaire.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. **VOI 014-02/10/09 CC - Transfert d'office dans le domaine public routier communautaire du boulevard Provençal - Quartier les Aygalades à Marseille 15ème arrondissement**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. **VOI 015-02/10/09 CC - Approbation d'une convention entre le Réseau Ferré de France , la Commune de Carry-le-Rouet et la Communauté Urbaine, pour l'aménagement du Pont Rail à Carry-le-Rouet.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43. **VOI 016-02/10/09 CC - Approbation d'une convention entre l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine pour la gestion de la voie provisoire du J4 à Marseille, 2ème arrondissement.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. **VOI 017-02/10/09 CC - Approbation de la convention tripartite relative au réaménagement de la Place François Moisson à Marseille, 2ème arrondissement.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. **VOI 018-02/10/09 CC - Lancement de l'enquête publique pour la création et l'aménagement de voies - quartier Saint Paul à Marseille 13ème arrondissement.**

Madame MILON.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. **VOI 019-02/10/09 CC - Plan quinquennal 2009/2013 .Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Requalification des espaces publics du Centre Ville - Approbation du projet de semi-piétonisation de la Place Lulli et des rues Grignan et Sainte à Marseille (1er arrondissement)**

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, avec les rapports n° 46 et n° 47, nous vous demandons d'approuver les premiers projets concrets issus du travail accompli depuis 6 mois par la Mission centre-ville Vieux Port, créée au mois de mars dernier, entre la Ville de Marseille, notre Communauté Urbaine, avec l'approbation également du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Avec Gérard Chenoz, notre collègue, Solange Biaggi, adjointe au Maire, nous voulions remercier le Maire de Marseille et Renaud Muselier de nous avoir confié cette mission si passionnante et d'avoir été à notre écoute chaque fois que cela a été nécessaire.

Je voudrais m'adresser à mes collègues du groupe UPAC pour rassurer ceux que les proximités politiques improbables dérangent et leur dire qu'en 6 mois de travail commun, Patrick Mennucci n'est pas devenu mon ami intime. Il en a de plus puissants que moi qui veillent avec bienveillance sur la bonne évolution de sa carrière politique. Mais plus sérieusement, je crois que je peux lui dire que nous avons bien travaillé ensemble, comme vous le disiez Monsieur le Président, au service de l'intérêt général, avec l'aide d'Antoine Rouzard et de Jean Viard qu'il convenait de citer aussi pour leur participation active à ce travail.

Nous approuvons deux rapports, tout d'abord les travaux de requalification, semi-piétonisation rue Grignan, place Lulli et rue Sainte qui étaient très attendus, vous le savez Monsieur le Président, vous qui fréquentez souvent ce quartier...

Monsieur LE PRESIDENT. - Comme vous Monsieur Moraine.

Monsieur MORAINÉ. - C'est exact, j'ai le plaisir de vous y rencontrer de temps en temps.

Ce sont des travaux très attendus, notamment par les restaurateurs.

Nous avons pu aller vite car nous avons bien travaillé, mais il faut avoir l'objectivité de dire que c'est aussi grâce au travail de préparation et de concertation qui avait été réalisé aussi sous la précédente mandature, notamment par Martine Vassal, Gérard Chenoz, Solange Biaggi et d'autres encore.

Monsieur TEISSIER. - Et Jean Roatta.

Monsieur MORAINÉ. - Oui, bien sûr, Monsieur Teissier, je vous remercie de me reprendre à cet égard mais il n'y a pas de difficultés, citons Jean Roatta, Laure-Agnès Caradec et tous les autres qui y ont travaillé, le tout sous l'autorité du Maire de Marseille.

Aujourd'hui, nous votons aussi et surtout, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Il s'agit là du véritable coup d'envoi de ce projet dont on a beaucoup parlé et qui suscite beaucoup d'attente puisqu'il vise à transformer un site remarquable, qui n'était traité que comme un nœud autoroutier, en véritable forum ou agora (Jean Viard, on prend le mot que l'on veut) pour essayer en tout cas d'en faire la 8^{ème} merveille du monde.

Les équipes candidates devront être constituées d'urbanistes, de paysagistes, de concepteurs, parce que vous avez attiré notre attention, Jean Viard notamment, sur la nécessité de ne pas traiter le Vieux Port uniquement sur le plan urbanistique. Il faut avoir une approche sociologique, une approche paysagiste, une approche quasiment culturelle et cette notion a été prise en compte.

Les principales lignes directrices du projet ont été fixées dans une note d'orientation politique qui a été approuvée par la Mission centre-ville Vieux Port grâce à un travail important réalisé par Jean Viard et Gérard Chenoz et dont je le dis, je regrette qu'elle ne soit pas annexée au rapport que nous avons aujourd'hui, nonobstant l'accord que nous avons. Je sais que mes collègues, Patrick Mennucci, Jean Viard et Antoine Rouzaud le regrettent également. Cette note n'était pas trop engageante, mais elle était vraiment très ambitieuse pour le Vieux Port. Elle prévoyait notamment de candidater pour faire inscrire le Vieux Port au patrimoine mondial de l'UNESCO. Je trouve que de temps en temps, il faut fixer ces lignes extrêmement ambitieuses pour arriver à avancer, mais nous pourrions probablement régler ce problème.

Grosso modo, notre souhait est de révolutionner le Vieux Port, sans le standardiser. Evidemment, je rassure les inquiets, nous n'avons pas l'intention de faire le port de Cannes ou le port de Nice et il faudra laisser, je rassure mon ami Claude Vallette, leur place aux activités traditionnelles, que ce soit la vente de poissons ou les activités de carénage ou de reprises des voiles, non par souci de clientélisme pour faire plaisir aux uns et aux autres, mais parce que ces activités constituent en elle-même des éléments forts d'attractivité. Car les gens qui viennent voir le Vieux Port de Marseille n'ont pas envie de voir le port de Monaco. Ce n'est évidemment pas la même chose, nous avons un supplément d'âme qu'il nous faut préserver.

Alors ce passage à la phase opérationnelle impliquait, Patrick Mennucci et moi en étions d'accord, une évolution de la Mission centre-ville qui va donc prochainement se transformer en association et puis surtout, la portée de ce projet, son impact sociologique, son impact financier nécessitaient qu'il soit désormais porté, incarné même, au plus haut niveau de la gouvernance locale par le principal décideur, la Ville de Marseille et son Maire, par le principal financeur, le Conseil Général et son Président.

C'est pour cette raison, c'est pour donner un signe à tous les acteurs qui regardent un peu au-delà de Marseille notre ville avec méfiance encore aujourd'hui, que vous avez annoncé, Monsieur le Maire, avec le Président du Conseil Général et en présence d'Eugène Caselli, que vous présideriez ensemble Jean-Noël Guérini et vous, cette association qui désormais portera ce projet très important pour Marseille.

Et vous avez annoncé un autre projet phare de notre ville, c'est ce tramway qui doit maintenant voir le jour rapidement entre la Canebière et la place Castellane. N'en déplaise aux élus notamment communistes qui prennent des vœux contre ce tramway, ce tramway est important et indispensable car on ne peut pas parler de beau en centre ville sans faire une ligne à cet endroit-là, parce que l'on ne peut pas envisager de futurs développements des transports en commun en site propre vers le Sud de la ville sans faire le tramway à cet endroit-là. C'est bien que les discussions, c'est bien que le travail, c'est bien que la concertation entre le Maire de Marseille, le Président de la Communauté Urbaine et le Président du Conseil Général aient permis d'arriver à ce résultat-là, car finalement, le Vieux Port n'est ni de Droite, ni de Gauche et nous devons le faire ensemble.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Moraine, je vais laisser la parole à celui qui coprésidait la Mission centre ville avec vous, Patrick Mennucci. Jean Viard demande également la parole.

Monsieur MENNUCCI.- Merci Monsieur le Président. Je serai bref pour laisser à Jean Viard la parole car il a fait un travail remarquable à la fois dans les idées qu'il avait mais également dans le rassemblement qui a été nécessaire.

Je veux tout d'abord vous remercier Monsieur le Président de m'avoir confié cette tâche il y a 6 mois. La politique, ce n'est pas toujours facile. Je pense qu'Yves Moraine a le même sentiment que moi, tout comme M. Rouzaud, M. Chenoz ou Mme Biaggi. Nous nous sommes retrouvés tous les vendredis en discussion avec les services, que je salue car ils ont été très présents, pour faire ce que l'on peut vraiment considérer comme de la politique, c'est-à-dire voir comment on peut rapprocher les points de vue dans l'intérêt des Marseillais. J'ai beaucoup aimé ce travail, même si Yves Moraine n'est pas un ami intime, j'ai appris à mieux le connaître et je crois qu'il a, lui aussi, apprécié cette façon de faire. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nous pouvons l'être sur quelques points.

J'aimerais dans notre fonctionnement que l'on puisse continuer à avoir ce type de travail. Je crois que c'est indispensable parce que le centre-ville ne se limite pas au Vieux Port.

La Mission centre-ville a réussi à créer ce texte et ce consensus, mais il faut aussi dire qu'elle a réglé tout au long de ces 6 mois énormément de problèmes qui pouvaient se présenter entre la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille. Elle a donné sa position, elle a rapproché les points de vue. Les services étant présents lors de nos réunions, ils ont pu agir ensuite.

Il faut bien comprendre une chose. Je ne vais initier ou informer personne en disant que lorsque nous voulons implanter un poteau sur un trottoir, il faut l'accord du Maire de Marseille, mais c'est la Communauté Urbaine qui va le commander. Donc, il est évident, absolument évident que le travail doit être coopératif pour trouver les formules et faire avancer les choses.

Nous allons continuer à travailler ainsi avec Yves Moraine et tous les problèmes qui ne sont pas spécifiques au Vieux Port seront traités par l'association.

Le travail sur le centre-ville provient d'une volonté. Cette volonté n'est d'ailleurs pas née de l'abstraction, elle est née de la politique. Il y avait deux programmes politiques, celui de Jean-Noël Guérini et celui de Jean-Claude Gaudin. Ces programmes politiques, sur ce point-là, disaient à peu près la même chose. Je crois que c'est l'honneur et l'intelligence

des élus marseillais d'avoir compris qu'on pouvait dépasser un certain nombre de clivages pour aller en avant et permettre aux choses d'avancer. Je le dis, il y a encore beaucoup de désaccords qui sont des désaccords de type idéologique (je ne parlerai pas des garderies ce matin, nous en parlerons au Conseil Municipal), mais ce n'est pas parce qu'il y a des désaccords sur tel ou tel point que l'on doit se priver de faire avancer l'intérêt général sur tel ou tel autre point. Voilà quelle a été notre conception.

Monsieur le Président, le travail que nous avons fait, nous l'avons fait en votre nom. Nous avons voulu le faire bien, je crois qu'il faut maintenant que l'on puisse travailler sur le texte qui a été formalisé et validé par Jean-Claude Gaudin et Jean-Noël Guérini, qui est la base de l'appel d'offres, c'est-à-dire la sélection des entreprises. C'est à partir de là que nous allons travailler.

La dernière chose que je voudrais dire sur ce sujet, c'est que lorsque nous aurons sélectionné les cinq entreprises à la fin de l'année, il faudra que nous soyons dans un dialogue compétitif et politique, entre nous bien sûr, mais avec les Marseillais. Ce que nous souhaitons, c'est que cette discussion avec les entreprises, les cabinets d'urbanisme, soit ouverte aux Marseillais. Il y a dans le rapport n°17 du Conseil Municipal de Marseille, un chapitre sur la concertation avec les Marseillais. C'est à ce moment-là que cela devra avoir lieu. Nous avons organisé quelques réunions avec Yves Moraine dans la ville et on voit qu'il y a un énorme besoin de compréhension de ce que nous allons faire.

Enfin, je voudrais vous remercier Monsieur le Président car vous avez eu un acte décisif en présentant ce matin le rapport qui est moins important que le rapport Vieux Port, mais qui montre que les choses peuvent avancer indépendamment de ce que nous faisons sur le Vieux Port et le centre-ville, c'est la semi-piétonisation du bas de la rue Sainte, la piétonisation de la place Lulli et la réfection de la rue Grignan. Cela concerne deux secteurs, celui de Dominique Tian et le mien. Nous allons surtout transformer une très jolie place du centre-ville qui était devenue un parking assez improbable, un lieu de stockage des conteneurs qui seront, je l'espère, enterrés à cet endroit. Nous allons donner à Marseille, une nouvelle place, de nouvelles activités économiques. Des cafés, des brasseries pourront s'y installer.

Je terminerai en disant que ce que nous faisons, c'est pour le développement économique de la ville, c'est pour qu'il y ait des gens qui créent des emplois, qui paient des taxes. C'est dans ce sens que nous avons essayé de faire ce travail.

(Applaudissements)

Monsieur VIARD.- Je ne vais pas reprendre ce que l'on a dit sur le fond, car on en a déjà beaucoup parlé. Je crois qu'il faut se dire que l'on est en train de commencer à toucher à un endroit complètement symbolique de la ville et que cela va nous occuper pendant 10 ans. C'est un projet qui n'est pas que marseillais. Retoucher le Vieux Port, c'est comme retoucher les quais à Bordeaux, par exemple, ce sera un débat dans le monde de l'urbanisme, de la ville. Les plus grands professionnels vont avoir envie d'intervenir parce que le Vieux Port est un espace majeur.

Je crois qu'il faut regarder cela en se disant que l'on entre dans un processus, et cela nous contraint. Pourquoi le texte n'a-t-il pas été voté ? C'est vrai que j'aurais aimé qu'il le soit, mais je comprends aussi qu'il ne le soit pas. Ce texte était très précis. Il définit une fonction, un projet, un contenu, mais il définit aussi des phases et dans ces phases, très précisément ce que l'on fait avant 2013 et après 2013. Je pense que si on vote sur la précision d'un certain nombre de choses, on risque ensuite de figer les choses.

Nous nous sommes mis d'accord sur le fond de ce texte, il faut le garder et en faire la base de la démarche sur laquelle on doit travailler.

Que veut-on faire ? Il y a deux objectifs. Il y a un objectif économique qu'il faut mettre au centre. L'économie du loisir à Marseille en centre-ville est extrêmement médiocre. Dans une grande ville comme Lyon par exemple, 40% d'emplois en centre-ville sont liés à

l'ensemble des secteurs du loisir et du bien-être. Marseille est à moins de 20%. Nous avons donc une énorme réserve d'emplois et d'activités dans l'ensemble des métiers du loisir et du bien-être. Certes, il y a des choses qui vont avancer comme les Terrasses du Port etc. Mais Marseille a un retard considérable car cela se mesure en milliers d'emplois.

Je crois qu'il faut bien comprendre qu'il y a là un objectif économique absolument central qui est lié au fait que l'on ne veut pas que le Vieux Port soit encore plus dans un creux entre Euroméditerranée et les Terrasses du Port car il y a un problème d'équilibre entre les différentes parties.

Il faut penser le Vieux Port comme le Parc des calanques, comme Euroméditerranée, comme des éléments de modernité d'une ville qui entrent dans un nouvel usage que les villes se donnent d'elles-mêmes. C'est ce qui se passe dans la plupart des villes. C'est pour cette raison que je le situe au même plan que le Parc des calanques ; c'est une autre façon de mettre en scène ce que l'on a reçu.

Le deuxième objectif concerne le centre. Quelle est l'idée ? L'idée est de regarder le Vieux Port comme une place, c'est-à-dire que le Vieux Port, n'est pas un grand nœud routier, n'est pas un parking à bateaux, mais la place centrale de la ville et de l'agglomération en réalité.

Si vous regardez le Vieux Port comme une place, cela va définir toutes les politiques d'aménagement car c'est au niveau de l'œil que l'on doit pouvoir voir cette place dans son entier. Cela va définir les objets urbains, la taille des bateaux, ce qui fait que partout dans cet espace, on doit voir que l'on appartient au même espace. Cela va définir le fait que l'on va pouvoir la traverser en tout sens. Une place se traverse, on y circule. On a évoqué la possibilité de mettre un ponton au milieu car on peut regarder une place depuis son milieu. Le port est extrêmement beau en façade, chose que l'on voit rarement, car on est dans des processus automobiles.

Cette logique de l'œil, y compris sur le territoire du projet, est définie par ce que l'on voit quand on est sur l'eau. Il faut que le projet soit défini par l'œil : le bas de la Canebière, le carénage, la percée vers le J4. Il faut penser tout cela comme un seul espace.

C'est sur cette base que l'on s'est mis d'accord et que l'on va travailler, étant entendu que le but est bien que tous les Marseillais en fassent un lieu de rencontre aléatoire (comme disent les sociologues), c'est-à-dire que tous les gens de la ville puissent y accéder et de différentes façons.

C'est un projet qui va être difficile, c'est un projet sur lequel les délais doivent être respectés. Il est important pour 2013 qu'une partie du Vieux Port soit transformée et piétonnisée car ce sera un point important de la mise en scène de la ville. 2013, c'est tout de suite pour ce genre de projets. Ce ne sont pas des projets très compliqués, il n'y a pas à déplacer des grands collecteurs, ni à construire, il y a à rendre à l'espace sa simplicité visuelle, faire reculer la voiture et en faire un lieu d'usage.

Si je peux me permettre vis-à-vis de ceux qui ont le pouvoir dans cette affaire, notamment le Maire de Marseille, le Président du Conseil Général et le Président de la Communauté Urbaine, il faut aller très vite, les délais sont courts. L'appel d'offres a démarré. Il faut très vite que l'on ait un meneur de jeu, un porteur de projet pour s'occuper de l'aménagement.

L'idée de classer le Vieux Port au patrimoine mondial de l'UNESCO ne vient pas de nous, mais de la Chambre de Commerce. Elle travaille sur cet objectif. Lyon a réussi merveilleusement bien avec ce classement, c'est ce qu'avait fait Raymond Barre et qui a été poursuivi par Gérard Collomb. Cela a doublé la fréquentation touristique du centre-ville de Lyon. C'est de l'exigence en terme de qualité, cela donne de la fierté aux habitants, mais cela apporte une dynamique en termes de flux touristiques.

Le fait que la Mairie se batte auprès du Ministre de la Culture puisque c'est par le Ministère de la Culture que le dossier doit avancer, pour faire classer le Vieux Port au patrimoine de l'UNESCO me semble un enjeu extrêmement important, à mener lorsque les travaux seront réalisées car une fois que l'on est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, on ne peut plus bouger donc il faut faire cet aménagement avant d'engager le processus. Cela me semblerait plus simple pour les travaux au quotidien.

Mais il faut s'engager dans cette dynamique et l'annoncer dès le début y compris pour que les Marseillais aient l'impression que l'on a un projet de grande taille.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- Et dire que Fréron en 1793 voulait à la fois brûler la forêt Sainte Baume et boucher le Vieux Port de Marseille !

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire pour ce rappel historique.

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, personne ne peut nier l'importance de ce projet de piétonisation du Vieux Port. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été brillamment dit par Jean Viard, avec l'importance stratégique de valoriser cet endroit unique. Nous sommes tous extrêmement fiers de notre Vieux Port.

En revanche, M. Mennucci a parlé précédemment de la nécessité de concertation avec les habitants. Nous, Verts, sommes un peu déçus aujourd'hui de voir arriver ce rapport sans qu'il ait été présenté dans le détail, sans que l'on ait eu un compte-rendu des travaux qui ont été menés jusqu'à présent et je vous rappellerais quand même que la première concertation commence avec les élus de cette assemblée.

Ceci dit, je comprends aussi l'urgence du projet par rapport à Marseille Provence Capitale de la Culture en 2013, mais on aimerait bien, nous élus de cette assemblée, pouvoir participer aux travaux avant de les voir annoncés dans la presse.

J'espère donc, et je fais aujourd'hui cette demande formelle, que nous soyons davantage associés au futur projet car dès la base, il nous semble important que ce soit partagé par le plus grand nombre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Boulay. Je conclurai en disant que lorsqu'on est élu et qu'on se consacre à l'intérêt général et au service du public, il n'est pas rare de voir que des sujets nous dépassent. Je crois que ce que nous voulons faire ensemble sur le Vieux Port est un sujet qui nous dépasse car il crée du lien entre nous et une dynamique qui nous porte à faire du mieux possible pour rendre cette ville et notre Communauté Urbaine plus belles.

Le Vieux Port appartient à tout le monde, non seulement aux Marseillais, mais à tous ceux qui vivent autour de Marseille.

Ce projet est emblématique et nécessaire pour Marseille 2013 et au-delà pour le rayonnement de la ville, et le fait qu'il ait été porté sur une même tribune, il y a une quinzaine de jours par les deux candidats qui se sont affrontés durement aux dernières élections municipales, est un symbole très fort.

La Communauté Urbaine sera maître d'ouvrage de ce projet et devra le porter. Par ailleurs, ce projet a une dimension qui n'est pas encore apparue dans nos discussions mais qui me paraît extrêmement importante. Par la semi-piétonisation du Vieux Port, ce projet va démontrer, pour la première fois, une véritable volonté de faire en sorte que la voiture ne soit plus reine en centre-ville mais que les transports en commun et les modes de transports doux soient privilégiés. C'est une symbolique très forte qui va apporter dans les années qui viennent beaucoup à ce projet

Je mets aux voix ces deux rapports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mmes Nespoulous et Boulay
et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet.

47. VOI 020-02/10/09 CC - Plan Quinquennal d'investissement 2009/2013 - Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour la semi piétonisation du Vieux-Port à Marseille (1er et 7ème arrondissements).

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mmes Nespoulous et Boulay
et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Lota, la Commission s'est réunie le 18 septembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame LOTA.- Tous les rapports ont été approuvés à la majorité seul, le rapport n° 55 a fait débat, mais il a été approuvé.

48. DTUP 001-02/10/09 CC - Contrat de concession du Parc de stationnement Estienne d'Orves Approbation de l'avenant n° 5 relatif au transfert du contrat à la société par actions simplifiée Massilia Park

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

49. DTUP 002-02/10/09 CC - Contrat de concession des parkings Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone - Approbation de l'avenant n° 2 relatif au transfert du contrat à la société Q-PARK CMT

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

50. DTUP 003-02/10/09 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Approbation d'une convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative aux modalités de financement du projet billettique

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51. DTUP 004-02/10/09 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 - Convention de partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la RTM et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le financement et la réalisation d'opérations d'amélioration du réseau RTM.

Madame MAURIC.- Monsieur le Président, chers collègues, je tenais tout d'abord à exprimer, voire réexprimer notre étonnement quant à la coïncidence troublante entre le réveil financier du Département à l'égard de notre Communauté Urbaine et le calendrier politique.

Les 150 millions promis pour les transports auraient été les bienvenus lors de la construction du tramway. La situation économique internationale ne peut tout justifier.

Mais parlons désormais de l'avenir.

Nous ne pouvons que vous féliciter que vous pérennisiez notre projet ambitieux de billettique unique sur l'ensemble des transports en commun du département.

Toutefois, les autres dépenses programmées semblent souffrir d'un manque évident de priorisation.

50 millions d'euros sont prévus pour l'achat de bus à haut niveau de service alors que les lignes qu'il devront emprunter ne sont pas encore déterminées.

De plus, seulement 160 000 euros sont prévus pour améliorer l'accessibilité de notre réseau de transport, alors que la quasi totalité du réseau de métro est inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

Alors Monsieur le Président, nous voterons pour ce rapport car la RTM a besoin de nouveaux investissements pour moderniser son réseau. Nous dénonçons toutefois une priorisation arbitraire et injuste.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52. DTUP 005-02/10/09 CC - Approbation de l'avenant n° 11 à la convention conclue avec la Régie des Transports Marseillais relative aux compensations de tarifs réduits en vigueur sur le réseau de la RTM

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

53. DTUP 006-02/10/09 CC - Approbation de la convention entre Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille (RTM) relative au nettoyage de la plate-forme du tramway

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

54. DTUP 007-02/10/09 CC - Approbation d'une convention relative au remboursement à la commune de Cassis des frais de personnel liés à l'activité de la régie comptable communautaire des parkings de Cassis

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

55. DTUP 008-02/10/09 CC - Euroméditerranée - Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation du Parc de stationnement du J4 à Marseille - Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession de service public

Monsieur AGULLO.- Monsieur le Président, les Verts sont défavorables à la construction de nouveaux parkings en centre-ville. Chaque fois que vous proposez des espaces aux voitures, elles s'y engouffrent. Les parkings ne règlent pas le problème de l'omniprésence des voitures dans le centre-ville de Marseille. M. Gaudin nous disait que les tunnels ont un succès fou, on veut bien l'imaginer, mais je crois qu'il faut en sortir.

Le parking du J4 qui se situe à deux pas du Vieux Port est tout sauf une nécessité. Depuis les stations de métro Vieux Port et Joliette, 5 minutes de vélo suffisent pour arriver dans cette zone. Il serait bien moins coûteux et tellement plus agréable qu'il y ait des routes cyclables qui permettent l'accès en vélo, électrique ou non, au futur Musée des Civilisations d'Europe et de la Méditerranée et au Centre Régional de la Méditerranée. Précisons néanmoins que nous sommes favorables à un aménagement souterrain pour permettre un accès technique, et non pour les visiteurs, au MUCEM.

Pour les Verts la priorité est à la construction de parcs relais, c'est-à-dire de parkings en périphérie de la ville, aux abords des stations de métro, de façon à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transports en commun. Le futur pôle d'échanges Capitaine Gèze, qui est aussi dans le périmètre Euroméditerranée, devra être doté d'un parking voiture de taille ambitieuse. C'est là où l'argent doit être dépensé. Il faut souligner le coût exorbitant pour le contribuable de ce projet de parking J4, MPM avec l'aide d'Euroméditerranée dépensera plus de 15 millions d'euros, soit un peu plus de la moitié du montant.

On ne peut justifier ce projet en disant que les riverains y trouveront un abri pour leur voiture. Il est vrai qu'il est prévu un abonnement mensuel résident à 95 euros.

Comme l'a écrit Jean-Pierre Fouquet, les résidents, ils n'ont même pas une feuille à papier d'espaces verts par habitant. Les CIQ suggèrent d'ailleurs tout simplement de transformer cet espace en jardin public.

En fait, le tarif résident est un leurre. Comme cela est écrit dans le procès verbal de la Commission de délégation de service public, les recettes seront très fortement dépendantes des équipements voisins - CRM (50%), MUCEM (17%) -, des rentrées donc qui dépendront de la fréquentation d'équipements qui n'existent pas actuellement et dont par conséquent la fréquentation est inconnue! La rentabilité d'un tel parking est plus que douteuse. C'est peut-être pour cela d'ailleurs, que seul VINCI a finalement fait une offre.

Permettez-moi, pour finir Monsieur le Président, de dire que la façade maritime du projet Euroméditerranée est loin de faire rêver : des parkings, des immeubles trop hauts qui coupent la vue sur mer à de nombreux Marseillais et sont nuisibles aux entrées maritimes qui empêchent que la ville surchauffe l'été! Enfin des galeries commerciales... Quel dommage!

Le rêve, il faudra aller le pêcher ailleurs... Préservons donc cet endroit magnifique qui borde le Vieux Port, et que domine le fort Saint-Jean. Arrêtons le béton!

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, nous comprenons que la création d'un espace culturel et d'une activité de cette importance sur le J4 doit intégrer la possibilité pour les usagers d'y accéder et de pouvoir stationner. Mais nous pensons également que cette possibilité ne doit pas se limiter à la seule réalisation d'un parking accolé à ces équipements.

Il faut de notre point de vue, intégrer comme élément d'élaboration des projets de cette nature, l'adaptation des réseaux de transports collectifs, en itinéraire, en horaire, en cadencement et la création de parkings de délestage à la limite de l'agglomération.

On ne peut à la fois avoir l'objectif de piétonniser le Vieux Port et une partie du centre-ville et continuer à favoriser l'appel de pénétration des véhicules en lien avec l'existence et la réalisation de lieux culturels d'animation ou d'activités.

Nous voterons ce rapport avec le souhait que dans l'avenir, les plans de développement urbain et de déplacements intègrent toute réalisation de ce type, afin que les habitants ou les utilisateurs puissent avoir d'autres choix que l'utilisation de leur véhicule notamment et d'autres choix en mode de déplacement.

Cela serait beaucoup plus efficace que le péage urbain voté par les Sénateurs car en fait de marche en avant, nous en reviendrons à l'octroi du Moyen-Âge, c'est une conception très particulière du mieux vivre ensemble dans les cités modernes.

Monsieur ESPINOSA.- Je profite de ce rapport pour dire trois choses.

Premièrement, je pense que nous devons, en tant que citoyens et membres associatifs, mettre en cohérence ce que l'on fait à l'extérieur et ce que l'on fait ici. Evidemment, si je fais partie du collectif qui s'oppose à ce projet, je ne peux pas voter en contradiction avec mes actes.

Deuxièmement, et là je m'adresse à M. Jean-Claude Gaudin, lorsqu'il m'a demandé de travailler sur la propreté, sur le tramway, j'ai accepté de participer à beaucoup de réunions. Je suis toujours là lorsque le bien collectif va, d'après moi, dans le bon sens. Mais, il faut se poser une question par rapport aux transports. Pour aller de Paris à Marseille, vous mettez 3 heures, mais pour traverser Marseille, il faut presque trois heures. Il faut se poser la question de savoir si la politique que l'on a fait est bonne ou pas. Tunnel ou pas tunnel ? La question n'est pas de savoir si le tunnel est bien ou pas bien. Le problème est plutôt un problème de cohérence.

Il ne faudrait pas que la L2 devienne un tunnel pour les quartiers riches, avec tous les problèmes de nuisances pour les quartiers Nord.

Troisièmement, il y a des parkings qui sont, à mon avis, totalement fous, c'est le cas de celui du parc Longchamp ou de celui du J4, car ils vont aspirer les voitures. Si on parle de parkings pour les résidents, si on parle de parkings pour les commerçants, je veux bien, mais si on parle de parkings pour aspirer des voitures et arrêter les bouchons, ce n'est pas la solution.

On ne peut donc pas dire qu'un parking est bon ou mauvais. Un parking comme celui de Longchamp, où tous les gaz vont dans le jardin où l'on va se promener avec les poussettes, est pour moi une aberration. Je ne dis pas que c'est une aberration pour vous, mais ça l'est pour moi.

Enfin, dans cette cohérence politique, il faut voir les indicateurs. Quand vous avez fait le tramway, bien que l'on se soit trompé de sens, j'ai soutenu cette démarche parce que je voulais du tramway partout à Marseille.

Je terminerai par un sujet qui n'a rien à voir. S'agissant du Vieux Port, vous dites qu'il y a des gens qui sont pour les bancs publics et d'autres contre parce qu'il ne faut pas que les clochards se couchent sur les bancs publics, je pense que l'on déplace les problèmes. Pour ma part, je suis favorable à ce que l'on fasse quelque chose qui comme l'a dit M. Viard, soit un lieu d'usage et pas un lieu de passage. Donc vous voyez bien que dans chaque chose, on peut trouver tout et son contraire.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous
et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva

UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le 23 septembre. Pouvez-vous nous faire un compte rendu ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, tout s'est très bien passé, les 13 rapports ont été approuvés à l'unanimité. Nous étions dans des conditions remarquables puisque Mme Milon nous a accueillis à Cassis où nous avons pu visiter la station d'épuration.

Sachez que la Commission est tout à fait à votre disposition pour essayer de travailler sur cette évolution de la TEOM et la responsabilisation de l'ensemble de nos concitoyens sur un tri sélectif en amont. Nous avons été très sensibles au fait que vous souhaitiez créer un groupe de travail. Nous espérons que ce ne seront pas des mesures vaines mais que ce groupe pourra, comme pour le Vieux Port, être efficace car la propreté et la collecte peuvent être associées, comme pour le Vieux Port, à une même problématique. Il faut évoluer sur ce dossier, car la propreté sur la Ville de Marseille n'y est pas du tout et on insiste à nouveau sur ce point. Malheureusement, contrairement à ce que peut dire M. Mennucci sur les secteurs du centre-ville, on a beaucoup de progrès à faire.

56. AGER 001-02/10/09 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget de l'eau.

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. AGER 002-02/10/09 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement.

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

58. AGER 003-02/10/09 CC - Approbation de dégrèvement sur des factures d'eau.

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

59. AGER 004-02/10/09 CC - Approbation d'une convention avec l'Agence de l'Eau concernant le versement du moins perçu constaté au titre de la redevance de pollution domestique

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

60. **AGER 005-02/10/09 CC - Bilan de la concertation préalable au recalibrage du ruisseau des Ayalades entre le boulevard de Briançon et la mer**

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

61. **AGER 006-02/10/09 CC - Actualisation des tarifs communautaires de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2010**

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

62. **AGER 007-02/10/09 CC - Adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et paiement de la cotisation annuelle à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

63. **AGER 008-02/10/09 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole au Conseil Mondial de l'Eau et paiement de la cotisation annuelle**

Madame HADJ CHIKH.- Je trouve que mes collègues de l'UPAC sont extraordinaires. Je les trouve pénétrés de bonnes intentions, ils ont réfléchi sur la façon dont on pourrait bien vivre à Marseille et dans son agglomération mais j'ai l'impression qu'ils ont oublié qu'ils étaient pendant un temps, aux commandes. De tout ce qu'ils nous proposent ici, nous n'avons rien vu avant. C'est assez extraordinaire. J'ouvrirai les yeux la prochaine fois.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai sur le rapport concernant le Conseil Mondial de l'eau que je mettrai en rapport avec la loi Oudin. Un peu de solidarité.

C'est une très bonne initiative que cette adhésion au Conseil Mondial de l'eau.

Ce premier pas en appelle d'autres. En effet, comment parler de mondialisation sans évoquer la situation réelle et les coopérations nécessaires ?

Actuellement, 1 milliard d'habitants sont sans accès à l'eau potable et 2,6 milliards sont sans accès aux structures d'assainissement. En septembre 2000, les gouvernements réunis aux Nations Unies se sont engagés dans une série d'objectifs connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire. Parmi ceux-ci figurent «*la réduction de moitié d'ici 2015 des populations souffrant de la faim et aussi la réduction dans ces mêmes proportions des personnes n'ayant pas accès à l'eau et à un assainissement convenable*».

Or, la loi du 9 février 2005 (Loi Oudin / Santini) permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale. La loi Oudin permet également aux agences de l'eau d'y consacrer jusqu'à 1% de leurs budgets.

Cela veut dire que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent désormais financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

C'est une contribution qui vise à l'amélioration de la situation de l'eau dans le monde.

La coopération décentralisée existait avant la loi Oudin. Mais cette loi est un outil supplémentaire et cible le fait de «payer l'eau par l'eau».

Des expériences par ailleurs indiquent que la mobilisation des usagers permet de faire levier et diverses enquêtes démontrent que les usagers ne sont pas opposés au fait de reverser de l'argent pour des projets de développement.

Car, je le précise, il ne s'agit pas d'un coût additionnel à la facture des usagers mais d'un pourcentage prélevé sur la facture existante.

Le financement peut concerner l'urgence ou le développement, l'adduction d'eau potable, l'assainissement mais aussi d'autres champs comme la formation, la protection de la ressource ou le suivi des actions entreprises, etc.

Voilà pourquoi, Monsieur le président, notre Groupe fait trois propositions :

- Que notre Communauté Urbaine examine concrètement et en étroite collaboration avec nos prestataires de services de l'eau et l'assainissement, les possibilités d'inscrire au budget la mise en œuvre de cette loi, dès 2010, pour construire un projet de coopération,
- De recenser dans les 18 communes les actions ou les projets éventuels en la matière,
- D'engager une démarche de même nature avec nos partenaires institutionnels de la Région, du Département et des communautés d'agglomérations de l'aire métropolitaine.

Nous sommes tout à fait disponibles pour engager très concrètement ce travail.

Merci de votre attention.

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, chers collègues, je suis loin de partager l'enthousiasme de ma collègue du groupe communiste. Autant j'aurais approuvé le rapport 62 sur l'adhésion de la Communauté Urbaine à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies parce que mutualiser les savoirs et les savoir-faire revêt une extrême importance avec la problématique de l'eau que l'on a devant nous d'ici 2013, mais pour le Conseil Mondial de l'Eau, il en va tout autrement à notre point de vue.

Le Conseil Mondial de l'Eau a été fondé en 1996, son siège est à Marseille et regroupe 300 organisations à travers le monde. Ses missions semblent extrêmement respectables et affichent une préoccupation de l'accès à l'eau potable pour tous à travers le monde.

Dans les principes qui l'animent, il est précisé que « *la gestion de l'eau doit être une responsabilité publique prépondérante et que le droit d'accès à l'eau pour tous fait obligation de conserver la ressource aux gestionnaires (?) et aux utilisateurs* ».

Or dans les faits, on assiste surtout à la promotion des grandes entreprises du secteur, quasiment en situation de monopole en France, et qui utilisent le Conseil Mondial de l'Eau pour étendre leurs parts de marché à travers le monde.

Ainsi, il se trouve que le Président du Conseil Mondial de l'Eau est également Président du groupe des Eaux de Marseille.

Nous pensons que cette situation est génératrice de conflits d'intérêts, le risque étant que la ressource en eau pour les années futures soit considérée moins comme un bien commun de l'humanité que comme un marché à conquérir. Le partenariat public / privé apparaît surtout comme la captation d'une rente publique, privatisation des profits, socialisation des pertes.

Tous les grands corps de l'Etat qui ont étudié la gestion de l'eau depuis une vingtaine d'années ont dénoncé cette situation ; Cour des Comptes, Commissariat Général au Plan...je vous fais grâce de la longue liste.

Quand on écoute les déclarations apparemment généreuses du Conseil Mondial de l'Eau, c'est comme si on voulait nous faire croire que la finance mondiale participe à la redistribution de la richesse mondiale. Nous avons passé l'âge des contes de fées...

L'eau n'est pas un bien comme un autre, l'accès à l'eau participe des droits de l'homme. L'honneur des politiques est de le rappeler et surtout de mettre ce principe en acte.

Regardons comment à Marseille ce principe est mis en œuvre : chaque année, l'eau est coupée pour défaut de paiement à des milliers de personnes. Peut-on vivre sans eau, pourquoi ne pas garantir un accès minimum vital à l'eau potable, même aux plus démunis ?

Des millions de citoyens à travers le monde combattent contre la marchandisation de l'eau, comme ils combattent la marchandisation du vivant. On peut vivre sans pétrole, mais pas sans eau.

Je reprendrais en conclusion cette phrase de Riccardo Petrella ; « *le 21^{ème} siècle sera marqué par la question du droit à la vie pour tous. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'eau en tant que question sociale de cette première partie du 21^{ème} siècle* ».

Alors adhérer ou pas au Conseil Mondial de l'Eau ? Dans ce contexte, qu'irions nous y faire ? Nous ne savons pas aujourd'hui qui nous y représenterait, nous aurions aimé au moins de la part de cette personne une déclaration d'intention, puisque cette participation nous engage tous.

Dans ce contexte, nous voterons contre ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous devons procéder à une désignation.

Je vous propose la désignation de M. Antoine Rouzaud comme représentant de Marseille Provence Métropole au Conseil Mondial de l'Eau.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme Nespoulous, Mme Boulay,
M. Sémériva, M. Agullo et M. Fouquet

64. AGER 009-02/10/09 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le territoire de Roquefort-la-Bédoule.

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

65. AGER 010-02/10/09 CC - Substitution de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au syndicat intercommunal dans la gestion des ouvrages d'amenée d'eau dit "dérivation de La Ciotat"

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

66. AGER 011-02/10/09 CC - Exploitation du Service Public d'assainissement de Saint Victoret - Approbation de l'inventaire des biens immobiliers confiés au délégataire et du bordereau de prix

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

67. AGER 012-02/10/09 CC - Approbation de l'avenant n°3 au contrat Programme de Durée Barème D avec Eco-Emballages

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, je me saisis de ce rapport pour revenir quelques instants sur le tri et la collecte sélective qui doivent être au cœur du dispositif de la politique de collecte des déchets ménagers de notre collectivité.

La collecte des déchets recyclables fait partie des moyens mis en œuvre pour sauvegarder notre environnement, pour épargner nos ressources et pour assurer notre qualité de vie et celle de nos enfants.

La collecte sélective est bien le fer de lance de notre nouveau rapport à l'environnement.

Durant la précédente mandature, le Président Gaudin avait initié et mis en place de manière très volontariste, en y consacrant d'importants moyens, un système de collecte multiflux qui a permis la récupération des déchets recyclables ou valorisables grâce à des collectes spécifiques à chaque famille de déchets.

Aujourd'hui, concernant les déchets ménagers, on constate sur notre territoire une augmentation de la quantité de déchets qui sont recyclés et valorisés et ce, grâce à la collecte sélective et à l'utilisation des nombreuses filières du tri.

Ces actions vont dans le bon sens mais les résultats ne sont pas encore à la hauteur des enjeux environnementaux et sanitaires qui nous attendent.

Le paraître et les beaux discours ne suffisent plus à convaincre nos concitoyens qui ont pris conscience de l'ampleur du problème de la gestion des déchets. Il est indispensable de poursuivre et d'amplifier nos efforts car il en va de la qualité de vie au quotidien des habitants de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président, c'est un grand plan d'action que nous vous invitons à mettre en place le plus rapidement possible, et construit autour de quatre axes :

- Réduire la production des déchets : en effet, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Il faut se fixer un taux de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant sur notre territoire et sur la durée de la mandature.

Comme pour l'eau, l'électricité, le gaz ou l'assainissement, la gestion des déchets a un coût, il est primordial de sensibiliser les citoyens sur l'importance de produire moins et trier plus. Il faut donc réfléchir sur la mise en place d'un système récompensant les plus vertueux. Grâce au Grenelle de l'Environnement, nous pouvons faire appel au soutien de l'ADEME.

- Augmenter et faciliter le recyclage des déchets valorisables pour diminuer le gaspillage :

En faisant de ses déchets des ressources notre collectivité s'inscrira pleinement dans les orientations de la directive européenne du 19 novembre 2008.

C'est le tri sélectif qui permet le meilleur recyclage de nos déchets. Une politique ambitieuse de communication et d'information du grand public est nécessaire. A ce sujet, nous regrettons, Monsieur le Président, la diminution du nombre d'éco-ambassadeurs dont les missions étaient reconnues de tous.

- On constate que sur les déchets collectés, trop peu font l'objet d'une gestion biologique alors que plus de 50% des ordures ménagères résiduelles sont constituées de déchets organiques. Le troisième axe de ce plan devra donc être orienté vers une meilleure valorisation de ces déchets.

Il convient d'encourager et surtout de développer en plus du compostage domestique autonome, le compostage de quartier, regroupant les biodéchets d'un groupe de particuliers, compostage en pied d'immeuble, adapté à l'habitat collectif. Avec le Grenelle de l'Environnement, l'Etat soutient les collectivités qui s'engagent à l'acquisition de composteurs domestiques. Des expériences concluantes ont déjà été réalisées à Rennes, Pau et Chambéry.

- Plus d'un tiers des déchets du BTP n'est pas valorisé à ce jour, le quatrième axe à élaborer concerne la gestion des déchets du BTP.

La réforme des plans de gestion de déchets du BTP, rendus désormais obligatoires grâce au Grenelle de l'Environnement, permettra une meilleure mise en réseau des sites de tri et de recyclage. Il suffira pour notre collectivité d'orienter les déchets issus des chantiers vers les filières concernées et prévoir la réception de ces déchets dans les déchèteries adaptées pour les artisans du secteur du BTP.

Monsieur le Président, chers collègues, la politique des déchets est, sans doute plus que beaucoup d'autres, l'affaire de tous : Etat, collectivités locales, acteurs économiques, associations et citoyens peuvent, par leur action de tous les jours, jouer un rôle déterminant dans toutes les étapes de la gestion des déchets.

Ce plan d'action n'est pas limitatif, associé à d'autres actions, il permettra à Marseille Provence Métropole d'optimiser la collecte sélective et le tri qui, je le rappelle, permettra de réduire sensiblement la quantité de déchets à enfouir ou à brûler et donc de réduire pour les contribuables le coût d'exploitation du service de traitement et d'élimination des déchets.

Monsieur le Président, nous attendons avec impatience les initiatives et les décisions que vous comptez prendre pour mener une politique de gestion des déchets modernisée et qui s'appuie sur le développement du recyclage et du tri, la réduction du volume des déchets, le respect de l'environnement et de la santé.

Vous pourrez compter sur notre groupe pour participer activement à l'élaboration de cette politique et au débat qui la précèdera.

Concernant le rapport présenté, la collaboration effective de notre collectivité avec Eco-emballages participe au développement du tri et du recyclage et notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

68. AGER 013-02/10/09 CC - Demande de subvention relative à la mise en place d'une zone test de compostage individuel sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Franceschi, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur FRANCESCHI.- Les trois rapports présentés ont reçu un avis favorable unanime de la Commission. On devait certainement avoir en tête quelque chose lorsqu'on avait émis certaines objections concernant le projet du Mémorial pour l'Avenir. Je m'étais engagé à rétablir certaines choses et en particulier sur la participation de MPM qui est portée à 100 000 euros cette année.

Le financement du projet a été pratiquement totalement réalisé. Son budget est de 16,3 millions d'euros et la Communauté Urbaine n'y a absolument pas pris part. Les 100 000 euros qui nous sont demandés, sont simplement un abondement dans le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et il concerne 100 000 euros par an sur une somme totale de 2.6 millions d'euros, l'Etat abondant de 500 000 euros, la Région de 100 000 euros et Marseille Provence Métropole pour 100 000 euros. Il y a un million d'euros d'autofinancement en ce qui concerne le fonctionnement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Conseil Général abonde à hauteur de 250 000 euros et la CAPA 200 000 euros.

Monsieur FRANCESCHI.- Il est évident que sous l'angle du rayonnement du territoire, cela peut devenir un des piliers du dossier Marseille Provence Capitale de la Culture en 2013.

Voilà les précisions que je me devais de donner aux membres de la Commission.

69. REX 001-02/10/09 CC - Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Approbation d'une convention de partenariat et de financement pour la mise en oeuvre d'une mission de coordination des opérations "Marseille Provence 2013" dans le périmètre d'Euroméditerranée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. REX 002-02/10/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Artemisia les 24, 25 et 26 octobre 2009 à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

71. REX 003-02/10/09 CC - Participation au projet d'Education Citoyenne et Culturelle "Mémorial du Camp des Milles".

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Colin, la Commission s'est réunie le 22 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame COLIN.- Après consultation de la Commission, les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

72. EPPS 001-02/10/09 CC - Autorisation de demande de subventions pour le financement de l'opération de mise en place d'un système de filtration au Crématorium Saint Pierre de Marseille.

Monsieur ILLAC.- Avis favorable unanime de la Commission

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

73. EPPS 002-02/10/09 CC - Adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Union des Professionnels d'un Pôle Funéraire Public (UPFPF).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74. EPPS 003-02/10/09 CC - Exercice du Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune de Roquefort-la-Bédoule

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PORTS DE PLAISANCE – PORT DE COMMERCE – AEROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur PICCIRILLO.- Les trois rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission. Je propose Monsieur le Président, tout comme Mme Milon à Cassis, que la Commission se réunisse à Saint-Victoret.

75. POR 001-02/10/09 CC - Extension administrative du périmètre du Vieux Port de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

76. POR 002-02/10/09 CC - Attribution d'une subvention à la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône pour la manifestation Mare Nostrum 2009 - Approbation de la convention de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

77. POR 003-02/10/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Nautique de Paris du 4 au 13 décembre 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPER L'ECONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission s'est déroulée le 17 septembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur ALLOUCH.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité, Monsieur le Président.

78. DEV 001-02/10/09 CC - Adhésion de Marseille Provence Métropole au Gir Maralpin

Monsieur TEISSIER.- Il s'agit de rapports qui, pour la plupart, ont été engagés précédemment. En toute logique, ils ont été approuvés à l'unanimité. Il s'agit d'aménagements concertés, d'extensions, d'achats qui favorisent l'économie et donc l'emploi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. DEV 002-02/10/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides - Approbation d'une convention de raccordement avec Electricité Réseau de Distribution de France

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. DEV 003-02/10/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté des FLorides - Approbation d'une convention de raccordement avec Gaz Réseau Distribution de France

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

81. DEV 004-02/10/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides - Approbation d'une convention avec le Grand Port Maritime de Marseille pour le rejet des eaux pluviales de la ZAC des Florides dans le Canal du Rove

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

82. DEV 005-02/10/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides - Approbation d'une convention relative au programme de conservation de deux espèces floristiques protégées I

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. DEV 006-02/10/09 CC - Abondement de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) en faveur de la société Mobile Distillery - Approbation d'une convention cadre de partenariat.

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je crois Monsieur Magro que vous souhaitez prendre la parole à la fin de cette séance.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, notre groupe propose un vœu concernant La Poste. Est-ce de cela que vous souhaitez que nous parlions ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez demandé la parole.

Monsieur MAGRO.- Nous avons convenu à la Conférence des Présidents, qu'en fin de séance, nous vous proposerions un vœu qui a été distribué à l'entrée.

Mais avant cela, je vous ai remis une question orale qui a été également distribuée à l'entrée de l'hémicycle. Compte tenu de l'heure tardive, je ne vais pas vous en lire le texte intégral. Simplement, je dirais que la situation du tissu industriel de notre Communauté Urbaine nous semble se dégrader de manière inquiétante.

Pour ce qui concerne trois sites dont on a beaucoup parlé durant l'été, la réparation navale, Legré-Mante, Net Cacao, même si la situation est bien meilleure, il s'agit de plus de 1000 emplois en jeu.

La Communauté Urbaine est partie prenante de cette problématique. Elle est engagée dans le comité de pilotage de la convention Etat / Nestlé mais au-delà de ça, de tout ce qui concerne la vallée de l'Huveaune. Pour la réparation navale, avant votre mandature, il faut le dire, elle a abondé le montage de la réparation navale de 630 000 euros qui auraient dû être remboursés en fonction des règles qui prévalent dans ce domaine et il semblerait que les choses ne vont pas se passer de cette manière.

Ma question est la suivante : qu'en est-il de l'action de notre Communauté Urbaine pour défendre les activités industrielles ? Bien évidemment pas seule, ce n'est en aucun cas la Communauté Urbaine qui porte seule le poids de cette problématique, mais comment jouer notre rôle pour faire respecter les engagements et aider concrètement aux solutions pour le maintien de l'emploi et le développement des filières industrielles notamment agroalimentaires et portuaires ?

Cette question n'est pas un détail puisque nous sommes à la veille d'un cycle budgétaire qui se conclura au mois de mars avec le vote du budget primitif, le tout sur fond de réforme de la Taxe Professionnelle. Je pense que si on ne s'occupe pas de l'emploi industriel sur notre territoire, c'est lui qui risque de s'occuper de nous et de compliquer sérieusement la situation de notre Communauté Urbaine dans les années à venir.

Si vous le souhaitez, je vous rappelle qu'après cela, mon collègue Alain Croce introduira le projet de vœu concernant le service public postal. Vous nous avez donné votre plein accord pour que nous l'évoquions en fin de séance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Magro, sur le problème des emplois industriels, je vous répondrai par écrit. Cela mérite un développement important car ce sont des problèmes qui nous préoccupent en tant que responsables de notre EPCI. Nous ne pourrions pas régler le problème, seuls, mais vous aurez une réponse argumentée aux questions que vous nous avez posées.

Monsieur Croce, je vous laisse la parole.

Monsieur CROCE.- Nous arrivons en fin de séance et c'est dommage qu'un certain nombre de nos collègues ne soient plus là.

Avant de vous donner lecture du vœu, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les agents de la Poste Colbert, rue de Rome et Vieux Port, qui sont en grève depuis 11 jours, n'ont pas obtenu une once de négociation. Je crois qu'il serait bien à nouveau d'intercéder auprès de la Poste pour faire accepter l'ouverture de négociations. Il me semble que ce n'est pas la peine de se lamenter comme on le fait hélas sur France Télécom lorsqu'on voit le comportement des Directeurs de la Poste qui est exactement du même acabit. Je me fais l'interprète de mes collègues pour que nous puissions demander l'ouverture de négociation en ce qui les concerne. Je vous rappelle quand même qu'il est question de la réduction des horaires d'ouverture sur les bureaux de poste de Marseille.

S'agissant maintenant de la motion sur le projet de loi sur La Poste, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions de service public dépassent le cadre du service « universel » du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Le Gouvernement et la direction de La Poste, sans tirer d'enseignements de la situation dramatique à France Télécom, envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en Société Anonyme ouvrant la voie à la privatisation, prétextant le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes au 1er janvier 2011.

Le changement de statut et l'ouverture du capital de La Poste soumettraient la gestion de l'entreprise aux exigences de ses actionnaires, au détriment des missions de service public.

Ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs non effectuées ou tardivement, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent aux guichets de nos communes.

En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public, de la votation citoyenne dans cette semaine du 28 septembre au 3 octobre 2009, nous nous prononçons pour le retrait du projet de loi postale 2009. Nous nous associons à la demande d'un débat national et d'un referendum sur le service public postal.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Monsieur Croce. Vous aurez la réponse à ce vœu en ce qui nous concerne, mais il faut auparavant que je consulte mon groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 30).